

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



الوكالة الوطنية للتأمين الصحي
Agence Nationale de l'Assurance Maladie

Rapport Annuel Global de l'Assurance Maladie Obligatoire

Au titre de l'année 2013



www.assurancemaladie.ma

Sommaire

3	Avant-propos
4	Introduction
5	Chiffres Clés
6	Population de l'AMO
22	Ressources de l'AMO
33	Dépenses de l'AMO
49	Affections longue durée
55	Équilibre financier de l'AMO

Avant-Propos

Le principe de l'universalité de la couverture médicale de base est érigé en un droit constitutionnel depuis l'adoption de la nouvelle constitution de 2011, qui consacre dans son article 31 le droit de tous les citoyens Marocains à la Couverture Médicale.

L'atteinte de cet objectif s'inscrit dans la progressivité conformément au préambule et aux dispositions de la loi n°65-00 portant code de la couverture médicale de base

Introduction

En vertu des dispositions de l'article 59 de la loi n°65-00, portant code de la couverture médicale de base (CMB), l'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM) est chargée d'élaborer et diffuser annuellement un rapport global relatant en particulier, les ressources et les dépenses médicales des différents régimes d'Assurance Maladie Obligatoire de Base (AMO).

Ce deuxième rapport, analyse le bilan au titre de l'exercice 2013, du régime AMO des salariés et titulaires de pensions des secteurs public et privé, géré respectivement par la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) et la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS).

Le rapport présente aussi d'une manière synthétique, les principales évolutions enregistrées au cours de l'année 2013, selon les cinq axes suivants :

- ‡ *La population;*
- ‡ *Les cotisations et contributions;*
- ‡ *La consommation médicale;*
- ‡ *Les affections de longue durée (ALD) ;*
- ‡ *L'équilibre financier du régime.*

Il convient de rappeler que la vérification de la viabilité du régime AMO, s'appuie en particulier sur une veille permanente de son équilibre financier à travers l'analyse de données qui proviennent en totalité des états statistiques communiqués par les Organismes Gestionnaires, à l'ANAM.

La connaissance fine des données et informations relatives aux bénéficiaires, à leurs consommations médicales, ainsi qu'aux prescriptions des médecins, est indispensable à toute action objective visant la régulation du système tant sur le plan de la qualité des prestations rendues que des éléments de dépense et de maîtrise des coûts.

Le rapport annuel global de l'AMO est inscrit dans la dynamique de l'amélioration continue du rôle de l'ANAM dans le paysage de la CMB. Dans ce sens, et afin d'objectiver les rapports réciproques et conforter chacun dans ses missions, l'ANAM poursuivra ses initiatives avec l'ensemble des acteurs de l'AMO : Chefferie du Gouvernement, Organes de gouvernance de la CMB, Ministère de la santé, Ministère chargé des finances, autres départements ministériels, Organismes Gestionnaires, syndicats, professionnels de santé, fournisseurs de biens médicaux, représentants des assurés....

Il est à rappeler in fine, qu'en plus de l'importance cruciale de l'échange de données, la qualité de ce rapport reste aussi hypothéquée par l'efficacité et la pertinence des systèmes d'information des différents acteurs. Le projet stratégique relatif à la mise en place du système de gestion et d'information intégrés de la CMB, qui constitue la pierre angulaire de la feuille de route de l'ANAM et qui par excellence interpelle la coopération de l'ensemble des acteurs, apportera indéniablement le remède à ces soucis.

CHIFFRES CLES :

Population de l'AMO

8 Millions de bénéficiaires de l'AMO.

5,1 Millions de bénéficiaires au secteur privé.

2,9 Millions de bénéficiaires au secteur public.

Evolution annuelle moyenne de **6,8%** entre 2006 et 2013.

Age moyen des bénéficiaires du Privé de **28,7 ans**.

Age moyen des bénéficiaires du Public de **34,8 ans**.

Ressources de l'AMO

8,6 Milliards de Dhs de cotisations et contributions en 2013.

7,8 Milliards de cotisations et contributions des salariés actifs en 2013.

774 Millions de cotisations des pensionnés en 2013.

Evolution annuelle moyenne de cotisations et contributions de **9,1%** entre 2006 et 2013.

Dépenses de l'AMO

5,5 Milliards de Dhs de dépenses en 2013.

32,3% des dépenses sont destinées aux médicaments.

49,3% est la part des dépenses ALD.

Evolution annuelle moyenne de **15,3%** entre 2006 et 2013.

Affections de Longue Durée

30,2% des dépenses ALD sont relatives à l'Insuffisance Rénale Chronique Terminale.

20,4% relatives aux Tumeurs malignes.

12,5% à l'Hypertension artérielle

10,2% relatives au Diabète insulino-dépendant et Diabète non insulino-dépendant.

L'effectif total de la population atteinte d'au moins une ALD bénéficiant des soins est de **213 914**.

Equilibre Financier

Excédent cumulé de **20,5 Milliards** de Dhs.

Réserve de sécurité cumulée de **1 016,1 Millions** de Dhs.

Premier Chapitre

Population AMO

A.1. EVOLUTION DE LA POPULATION IMMATRICULEE A L'AMO**Tableau T.01 : Population Immatriculée à l'AMO de base**

	2009	2010	2011	2012	2013
Actifs	5 123 058	5 327 559	5 479 495	6 209 250	6 555 233
Assurés	2 057 485	2 182 123	2 346 105	2 703 816	2 819 625
Ayants droit	3 065 573	3 145 436	3 133 390	3 505 434	3 735 608
Pensionnés	1 247 711	1 316 068	1 277 679	1 423 169	1 490 396
Assurés	611 744	644 264	675 775	727 034	770 124
Ayants droit	635 967	671 804	601 904	696 135	720 272
Total	6 370 769	6 643 627	6 757 174	7 632 419	8 045 629

La population marocaine couverte par un régime AMO de base a évolué en moyenne annuelle de 6% - sur les cinq dernières années passant de 6 370 769 en 2009 à 8 045 629 en 2013.

La progression est beaucoup plus importante pour la population du secteur privé qui est passée de 3 741 887 à 5 063 325 entre 2009 et 2013 contrairement à la population du secteur public passée à peine de 2 628 882 en 2009 à 2 982 304 en 2013.

La population AMO de base représente 24% de la population marocaine.

Tableau T.02 : Variation annuelle du rythme de la couverture

	2009 /10	2010 /11	2011 /12	2012 /13
Actifs	4,0%	2,9%	13,3%	5,6%
Assurés	6,1%	7,5%	15,2%	4,3%
Ayants droit	2,6%	-0,4%	11,9%	6,6%
Pensionnés	5,5%	-2,9%	11,4%	4,7%
Assurés	5,3%	4,9%	7,6%	5,9%
Ayants droit	5,6%	-10,4%	15,7%	3,5%
Total	4,3%	1,7%	13,0%	5,4%

Après une augmentation de 6,1% en 2010 et de 7,5% en 2011, la population des assurés actifs a connu une augmentation importante de 15,2% en 2012 puis son rythme de croissance s'est abaissé pour s'établir à 4,3% entre 2012 et 2013.

En dépit de la hausse de l'effectif des assurés actifs en 2011 de 7,5%, la population des ayants droit qui leur sont rattachés est restée stagnante (-0,4%).

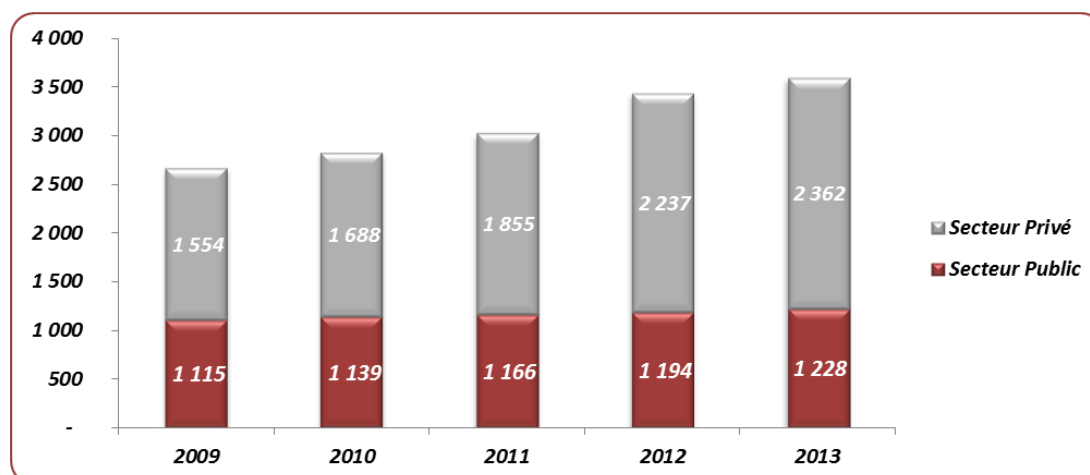
Cette population a connu une hausse de 11,9% en 2012 qui demeure moins élevée que l'évolution des assurés actifs (15,2%) pour la même année puis de 6,6% dépassant ainsi l'évolution des assurés actifs en 2013.

Les assurés pensionnés quant à eux ont augmenté, en moyenne annuelle, de 5,9% sur les cinq dernières années avec un pic enregistré en 2012 de 7,6%.

Pour ce qui est de la population des ayants droit rattachés aux pensionnés, son évolution est marquée par des fluctuations : elle a connu une baisse importante de 10,4% en 2011 alors que le nombre d'assurés a augmenté au cours de la même année, elle s'est hissée de 15,7% en 2012 puis sa croissance s'est ralentie en 2013 à 3,5%.

A.2.EVOLUTION DE LA POPULATION AMO de base SELON LE SECTEUR

Graphique G.01 : Ventilation de la population des cotisants à l'AMO de base selon le secteur



Le nombre des cotisants à l'AMO de base est passé de 2 669 229 en 2009 à 3 589 749 en 2013.

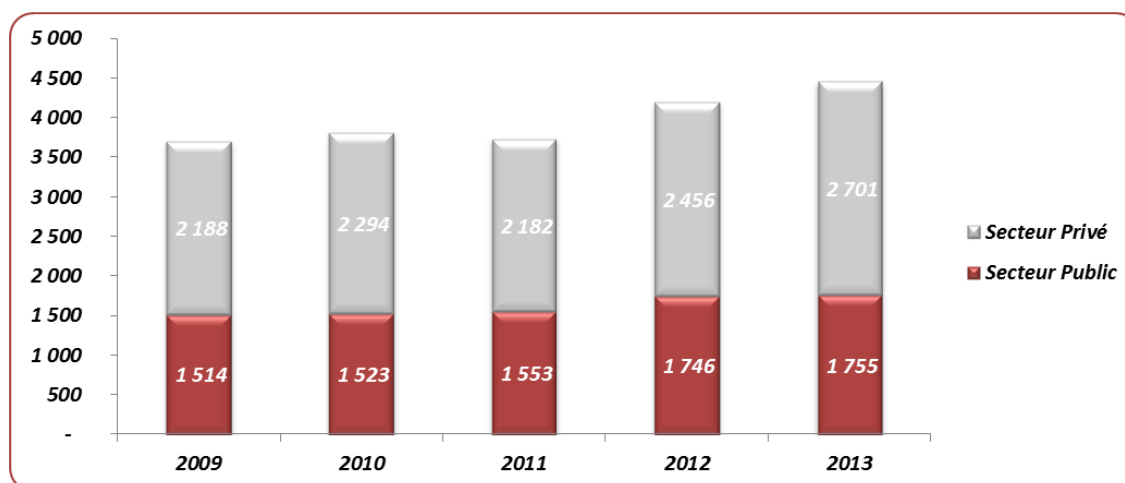
Au sein de cette population, le poids des salariés du secteur privé représente 66% en 2013 contre 58% en 2009.

Analyse et hypothèses explicatives :

L'augmentation du poids des assurés du secteur privé est imputée à :

- L'extension à la couverture sociale qui se fait progressive pour la population du secteur privé et qui pourrait être attribuée à la multiplication des contrôles de la CNSS, la politique de proximité permise par l'ouverture de nombreuses agences et kiosques ainsi qu' à l'usage des nouvelles technologies de l'information ;
- Le basculement volontaire de la population bénéficiant des amendements de l'article 114 ;
- Les limitations du recrutement dans le secteur public.

Graphique G.02 : Ventilation de la population des ayants droit de l'AMO selon le régime



En termes de population des ayants droit, le poids des bénéficiaires de la couverture dans le secteur privé est moins important, 61% en 2013 contre un poids des assurés de 66%, alors que dans le secteur public, le poids des assurés est de 34% et celui de la population des ayants droit est de 39%: **les assurés du secteur privé génèrent moins d'ayants droit que les assurés du secteur public.**

Graphique G.03 : Ventilation de la population immatriculée de l'AMO de base selon le secteur

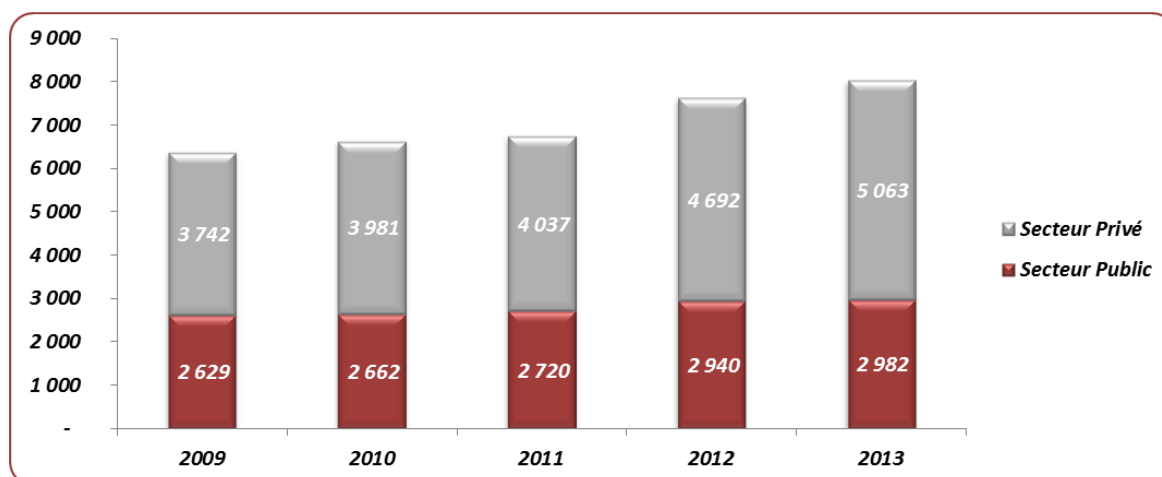


Tableau T.03 : Comparatif d'accroissement des cotisants AMO de base Public Vs Privé

	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Secteur Public	2,2%	2,4%	2,4%	2,8%
Secteur Privé	8,6%	9,9%	20,5%	5,6%
Total cotisants AMO de base	5,9%	6,9%	13,5%	4,6%
Rapport d'accroissement Privé/Public	3,9 fois	4,1 fois	8,6 fois	2 fois

L'évolution des assurés du secteur public est relativement régulière : 2,4% en moyenne sur les cinq dernières années.

Après une évolution annuelle moyenne de 9,3% entre 2009 et 2011, la population des assurés du secteur privé a connu un pic de 20,5% en 2012.

Analyse et hypothèses explicatives :

Pour le secteur privé, cette tendance haussière va certainement se poursuivre dans les prochaines années suite aux campagnes de régularisation menées par la CNSS car, selon les estimations, un effectif de 600 000 actifs échappe toujours à la couverture sociale de la CNSS. Ajoutons à cela, l'élargissement du tissu économique, pourvoyeur de postes d'emploi dans le secteur privé.

Tableau T.04 : Comparatif d'accroissement des immatriculés AMO de base Public Vs Privé

	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Secteur Public	1,3%	2,2%	8,1%	1,4%
Secteur Privé	6,4%	1,4%	16,2%	7,9%
Total population AMO de base	4,3%	1,7%	13,0%	5,4%
Rapport d'accroissement Privé/Public	5,1 fois	0,7 fois	2 fois	5,5 fois

En dépit de la stabilité de l'effectif des cotisants dans le secteur public, la population immatriculée a augmenté de 8,1% en 2012. Cette augmentation a été enregistrée plus particulièrement au niveau de la population des enfants. Probablement, elle est due à l'ouverture de droit pour les ayants droit ayant plus de 21 ans et poursuivant leurs études jusqu'à l'âge de 26 ans.

En 2011, la population immatriculée dans le secteur privé a connu une hausse moins importante que dans le secteur public : En cet année, uniquement les enfants éligibles à la couverture sont comptabilisés (non comptabilisation des enfants ayant plus de 21 ans et ne poursuivant pas leurs études ou les enfants ayant plus de 26 ans)

En excluant les années 2011 et 2012 de notre analyse puisqu'elles représentent des évolutions exceptionnelles, le rapport d'accroissement est aux alentours de 5 fois.

A.3.EVOLUTION DE LA POPULATION AMO de base SELON LE STATUT

Tableau T.05 : Ventilation Actifs/Pensionnés de la population des assurés

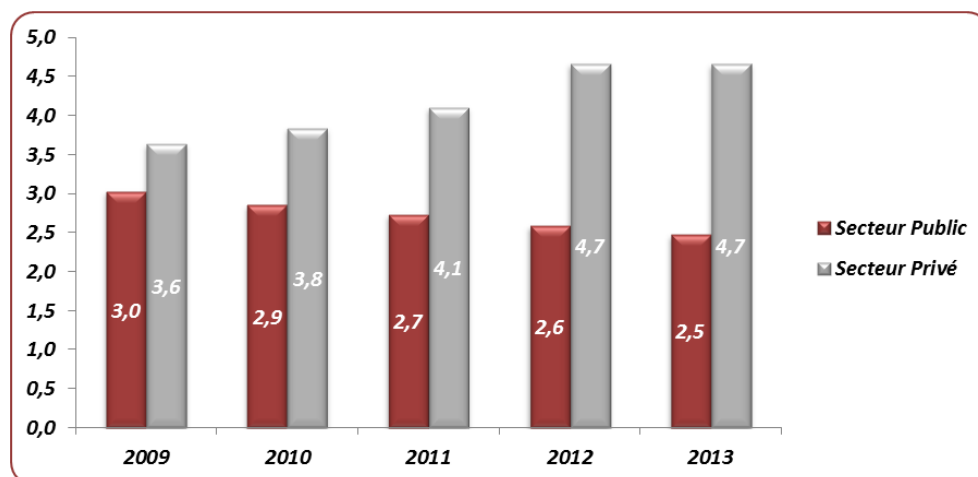
	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur public	1 114 852	1 138 882	1 166 482	1 194 200	1 227 518
Actifs	838 310	843 255	854 120	861 733	874 446
Pensionnés	276 542	295 627	312 362	332 467	353 072
Secteur privé	1 554 377	1 687 505	1 855 398	2 236 650	2 362 231
Actifs	1 219 175	1 338 868	1 491 985	1 842 083	1 945 179
Pensionnés	335 202	348 637	363 413	394 567	417 052
Total	2 669 229	2 826 387	3 021 880	3 430 850	3 589 749

Alors que les assurés actifs du secteur privé représentent plus que le double des assurés du secteur public, l'effectif des pensionnés du secteur privé devance celui du secteur public uniquement de 18% si on tient compte de l'année 2013.

Tableau T.06 : Accroissement des cotisants selon leur statut professionnel

	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Secteur public	2,2%	2,4%	2,4%	2,8%
Actifs	0,6%	1,3%	0,9%	1,5%
Pensionnés	6,9%	5,7%	6,4%	6,2%
Secteur privé	8,6%	9,9%	20,5%	5,6%
Actifs	9,8%	11,4%	23,5%	5,6%
Pensionnés	4,0%	4,2%	8,6%	5,7%
Total	5,9%	6,9%	13,5%	4,6%

Malgré le rapport élevé entre accroissement des assurés actifs du privé (12,3% en moyenne annuelle sur les cinq dernières années) versus public (1% en moyenne annuelle sur les cinq dernières années), leurs pensionnés respectifs semblent s'accroître à vitesse égale.

Graphique G.04 : Nombre d'actifs par pensionné

Pour le secteur public, le ratio démographique s'est détérioré entre 2009 et 2013 passant de 3 à 2,5. Le basculement des bénéficiaires 114-public, devrait légèrement aggraver ce ratio puisque cette population a un poids plus important des pensionnés que celui des actifs (60 309 pensionnés contre 41 402 actifs).

Durant la période 2009-2012, ce ratio a connu une nette amélioration dans le secteur privé passant de 3,6 en 2009 à 4,1 en 2011 pour se stabiliser à 4,7 en 2012 et 2013.

Analyse et hypothèses explicatives :

Le secteur public représente un ratio démographique plus bas que dans le secteur privé : il est expliqué par l'opération des départs anticipés à la retraite qui a fait baisser le poids des assurés actifs, et surtout la limitation du recrutement dans le secteur public.. Quant à l'évolution contrastée entre les deux secteurs, elle est imputée à la progression annuelle plus élevée des assurés actifs, dans le secteur privé, grâce au développement du tissu économique, au basculement des assurés 114 relevant du secteur privé et aux efforts déployés par la CNSS auprès des entreprises afin d'élargir la couverture sociale.

A.4. EVOLUTION DU PROFIL DE LA POPULATION ASSUREE

Tableau T.07 : Nombre d'ayants droit par assuré

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'ayants droit /actif	1,49	1,44	1,34	1,30	1,32
Secteur Privé	1,50	1,43	1,27	1,17	1,22
Secteur Public	1,48	1,46	1,45	1,58	1,55
Nombre d'ayants droit /pensionné	1,04	1,04	0,89	0,96	0,94
Secteur Privé	1,08	1,10	0,79	0,78	0,77
Secteur Public	0,99	0,98	1,00	1,17	1,13
Total	1,39	1,35	1,24	1,22	1,24
Secteur Privé	1,41	1,36	1,18	1,10	1,14
Secteur Public	1,36	1,34	1,33	1,46	1,43

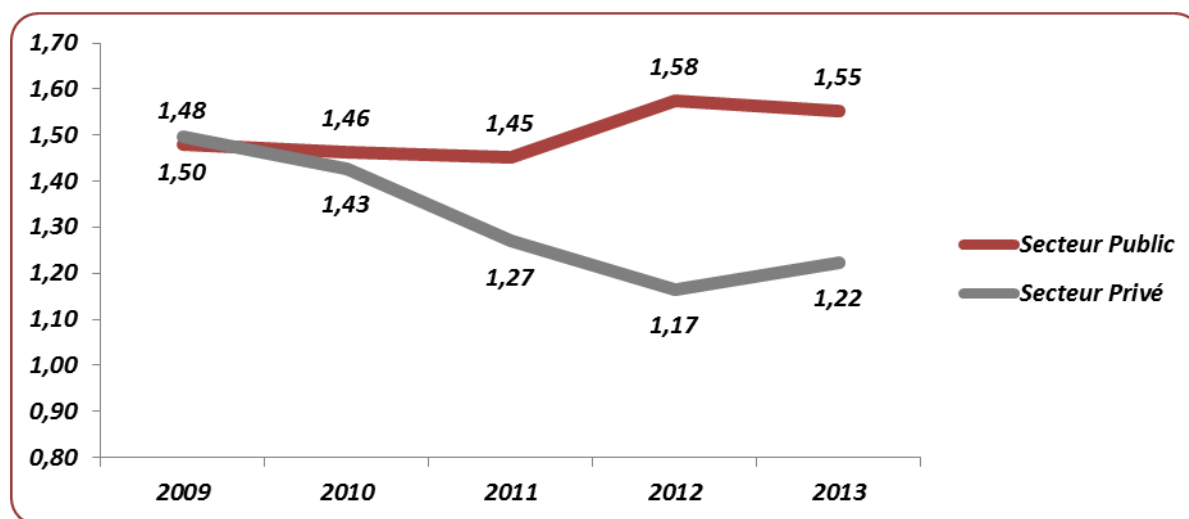
Le nombre moyen d'ayants droit par actif est moins important dans le secteur privé (1,22) que dans le secteur public (1,55). Il en va de même pour le nombre d'ayants droit par pensionné : 0,77 dans le secteur privé contre 1,13 dans le secteur public.

Analyse et hypothèses explicatives :

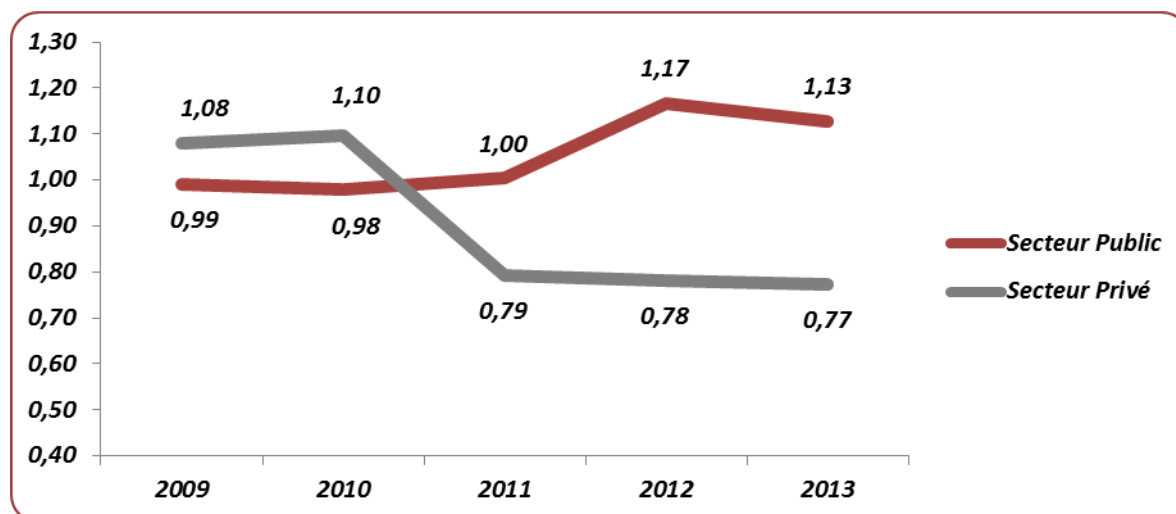
La différence entre le nombre d'ayants droit par assuré entre les secteurs public et privé pourrait être expliquée par, entre autres,

- L'âge moyen des assurés actifs –qui conditionne le mariage et le nombre moyen d'ayants droit à charge- du secteur privé est de 35,7 ans contre 45,5 ans dans le secteur public ;
- Le poids des pensionnés qui touchent une pension de réversion qui est de 35% dans le secteur privé et de 25% dans le secteur public. Ces derniers ont un nombre moyen d'ayants droit par assuré inférieur à celui afférent aux pensionnés qui touchent une pension de vieillesse ou d'invalidité.

Graphique G.05 : Evolution du nombre d'ayants droit par assuré actif entre 2009 et 2012

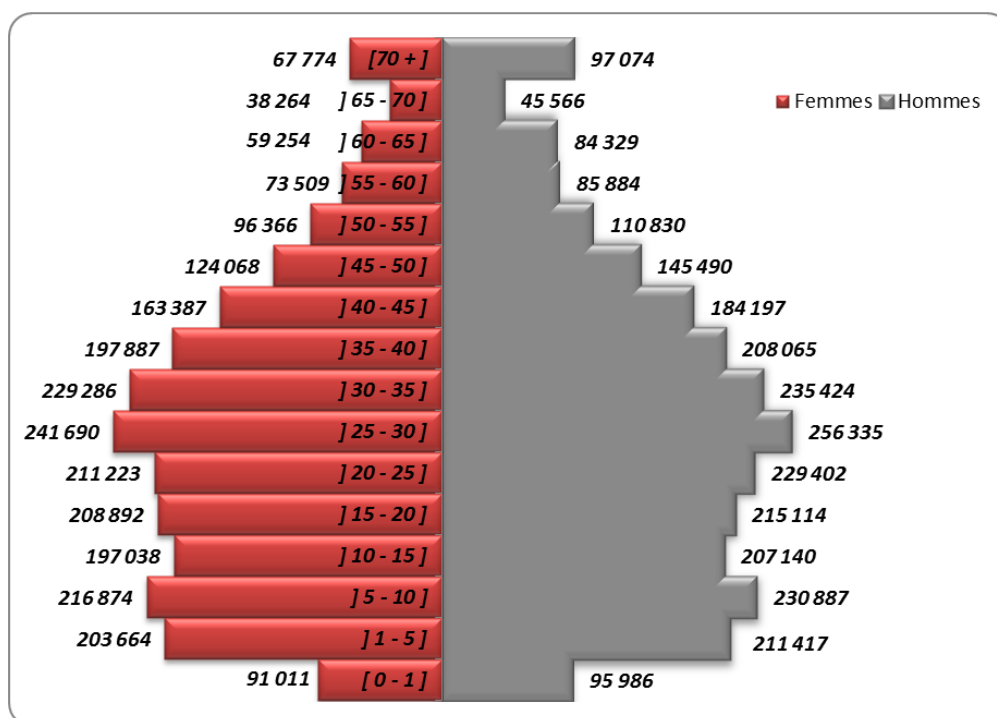


Graphique G.06 : Evolution du nombre d'ayants droit par assuré pensionné entre 2009 et 2012

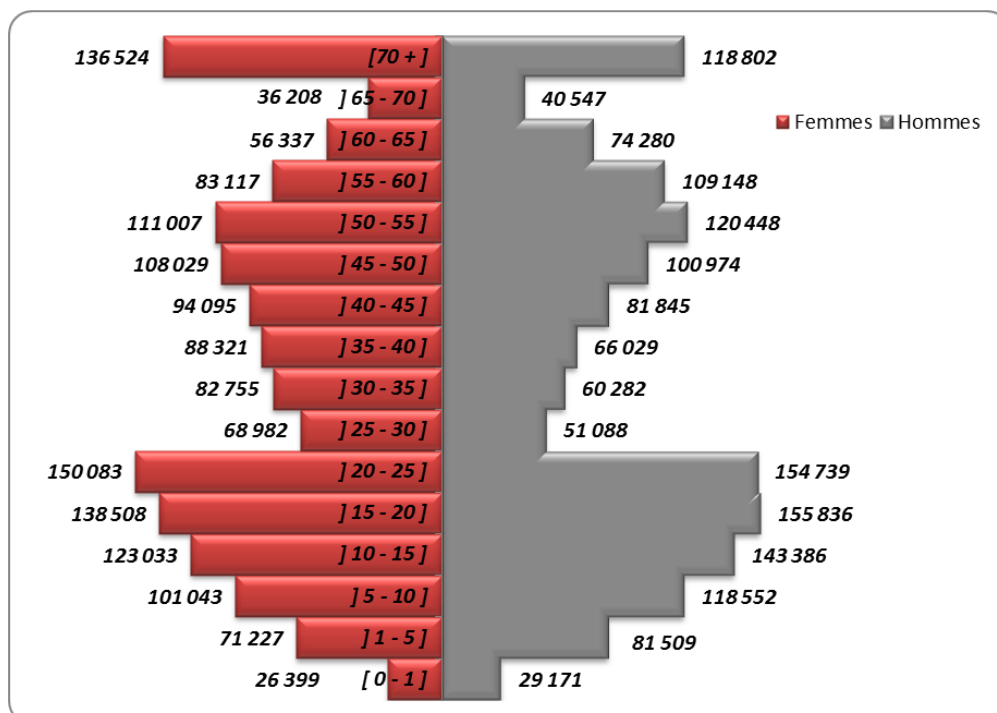


A.5. REPARTITION DE LA POPULATION AMO de base PAR TRANCHES D'ÂGE

Graphique G.07 : Pyramide des âges relative au secteur privé



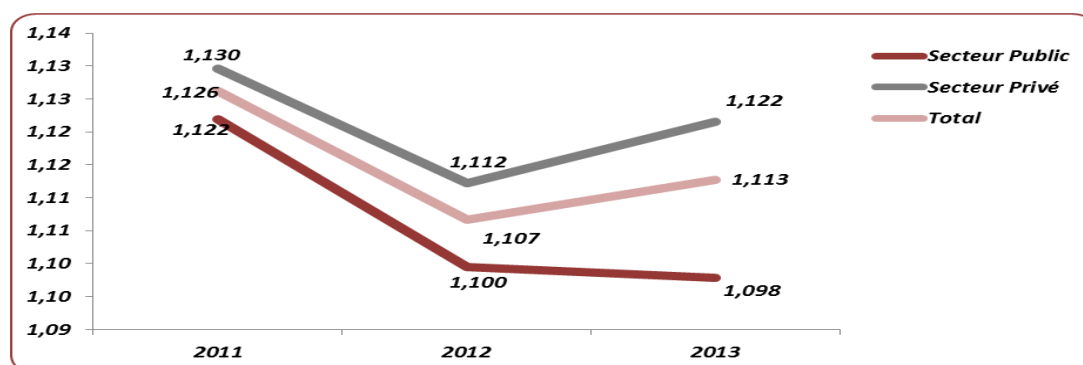
Graphique G.08 : Pyramide des âges relative au secteur public



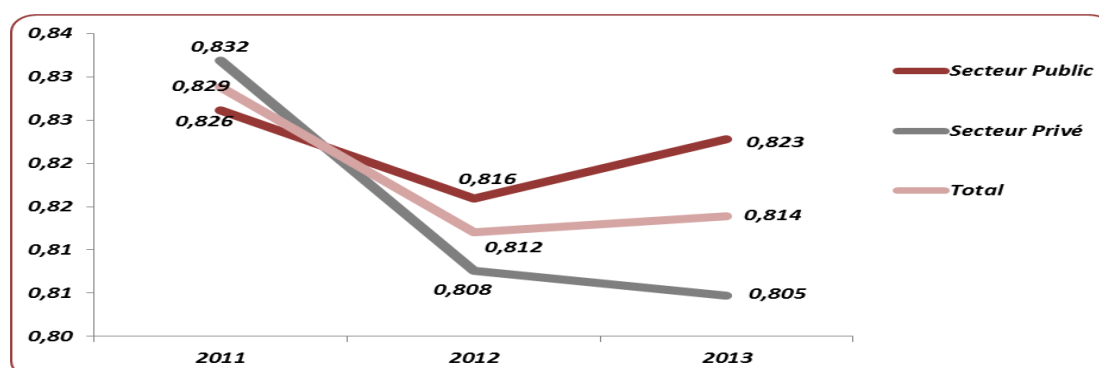
La répartition de la population couverte par tranches d'âge est disparate entre le secteur public et le secteur privé. Elle est marquée par la prépondérance de la population âgée dans le secteur public. Ce qui expliquerait, en partie, les différences des niveaux de morbidité et de consommation médicale entre les deux populations.

- Les personnes ayant entre 0 et 15 ans représentent 29% dans le secteur privé contre 23% dans le secteur public ;
- Le poids des personnes ayant entre 15 et 40 ans est de 44% dans le secteur privé contre 34% dans le secteur public ;
- La proportion des personnes ayant entre 40 et 60 ans est de 19% dans le secteur privé contre 27% dans le secteur public ;
- La part des personnes ayant plus de 60 ans : 8% dans le secteur privé contre 16% dans le secteur public.

Graphique G.09 : Evolution du taux de masculinité chez les actifs



Graphique G.10 : Evolution du taux de masculinité chez les pensionnés



Pour les actifs, le nombre d'hommes par femme est plus élevé dans le secteur privé que dans le secteur public.

En ce qui concerne les pensionnés, ce ratio est plus important dans le secteur public.

A.6. Population ayant les droits fermés au Secteur Privé**Tableau T.08 : Effectifs de la population ayant les droits fermés**

	2009	2010	2011	2012	2013
Actifs	577 200	546 384	532 505	551 551	514 003
Assurés	310 900	315 610	331 789	351 637	339 261
Ayants droit	266 300	230 774	200 716	199 914	174 742
Pensionnés	86 219	79 709	45 116	43 016	24 238
Assurés	74 286	71 414	35 639	26 662	20 876
Ayants droit	11 933	8 295	9 477	16 354	3 362
Total	663 419	626 093	577 621	594 567	538 241

Analyse et hypothèses explicatives :

Dans le secteur privé, il y a une population de 538 241 personnes qui ont les droits fermés toute l'année dont 514 003 sont des assurés actifs ou leurs ayants droit. En termes de nombre d'assurés, l'effectif des actifs ayant les droits fermés représente 17,4% par rapport aux actifs immatriculés.

Cette fermeture de droit est attribuée à deux principales raisons pour les assurés actifs :

- ✓ Les employeurs ne paient pas les cotisations pour le compte de leurs affiliés ;
- ✓ Les assurés qui ne remplissent pas la condition de 54 jours déclarés et payés dans six mois.

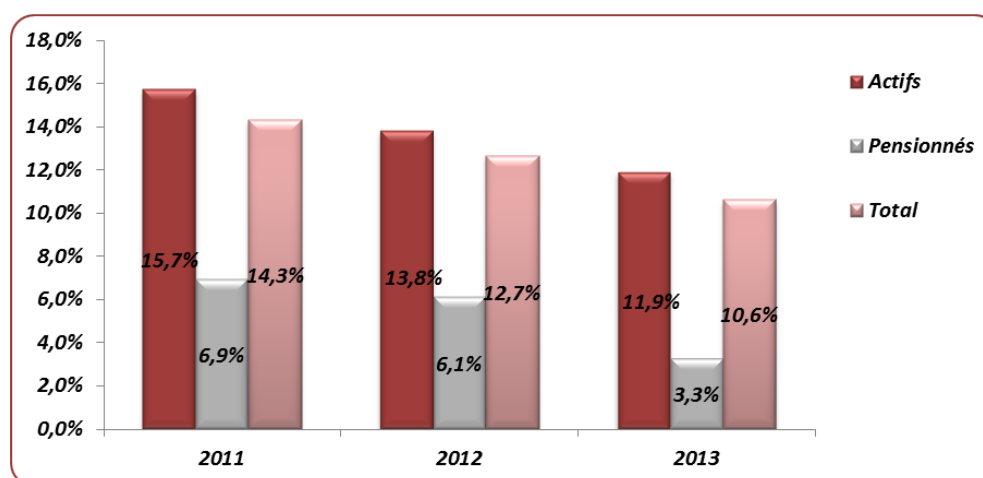
Pour la seconde catégorie, les secteurs dont les assurés pâtissent le plus de la fermeture des droits sont :

- ✓ Bâtiment et travaux publics ;
- ✓ Industries manufacturières ;
- ✓ Immobilier, location et services aux entreprises ;
- ✓ Agriculture, chasse, sylviculture.

Tableau T.09 : Evolution des effectifs de la population ayant les droits fermés

	2011 / 2012	2012 / 2013
Actifs	3,6%	-6,8%
Assurés	6,0%	-3,5%
Ayants droit	-0,4%	-12,6%
Pensionnés	-4,7%	-43,7%
Assurés	-25,2%	-21,7%
Ayants droit	72,6%	-79,4%
Total	2,9%	-9,5%

Graphique G.11 : Part de la population ayant les droits fermés /Population immatriculée



La part de la population ayant les droits fermés par rapport à la population immatriculée dans le secteur privé a décru entre 2011 et 2013 passant de 14,3% à 10,6%.

A.7. Population bénéficiaire de l'article 114 :

Tableau T.10 : Effectifs de la population bénéficiaire de l'article 114

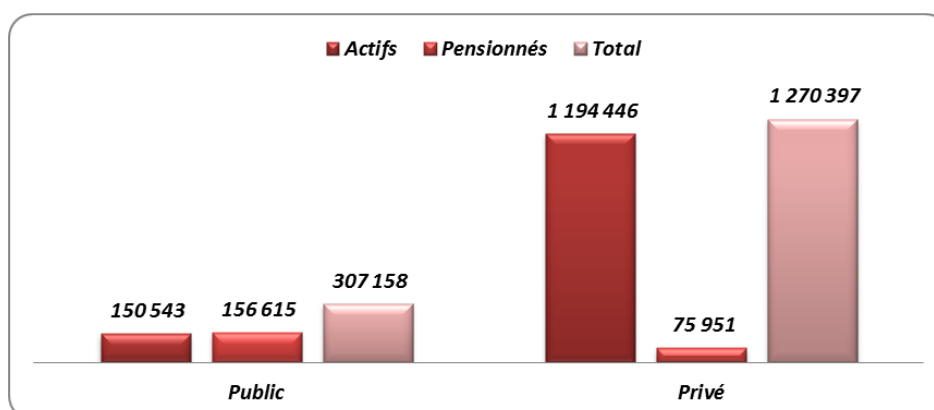
	2012	2013
Actifs	1 325 442	1 344 989
Assurés	593 553	605 442
Ayants droit	731 889	739 547
Pensionnés	226 261	232 566
Assurés	105 091	109 287
Ayants droit	121 170	123 279
Total	1 551 703	1 577 555

Au titre de l'année 2013, la population bénéficiant des dispositions de l'article 114¹ est de 1 577 555, soit 16% de la population potentiellement éligible à l'AMO de base des deux secteurs qui reste toujours couverte auprès d'assurances privées, caisses internes et certaines mutuelles.

Tableau T.11 : Répartition de la population bénéficiant de l'article 114 selon les secteurs

	2013	
	Public	Privé
Actifs	150 543	1 194 446
Assurés	41 402	564 040
Ayants droit	109 141	630 406
Pensionnés	156 615	75 951
Assurés	60 309	48 978
Ayants droit	96 306	26 973
Total	307 158	1 270 397

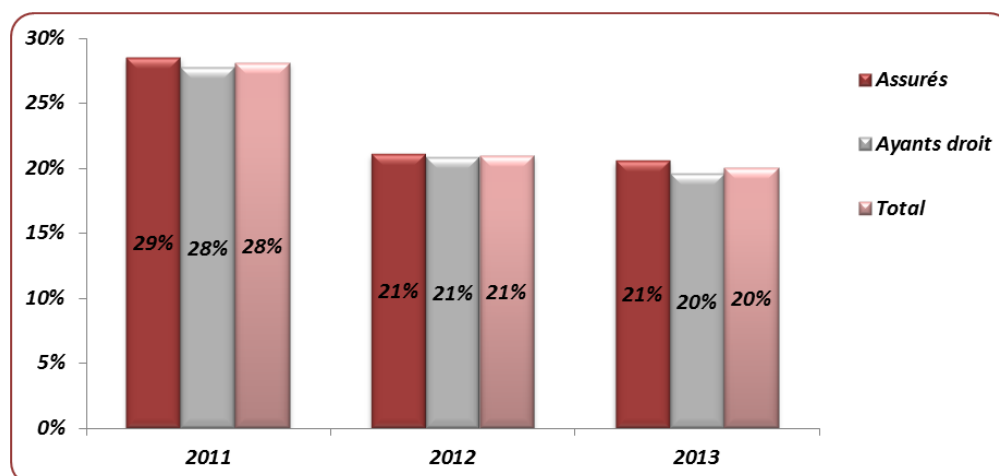
Graphique G.12 : Répartition de la population bénéficiant de l'article 114 selon les secteurs et le type d'assuré



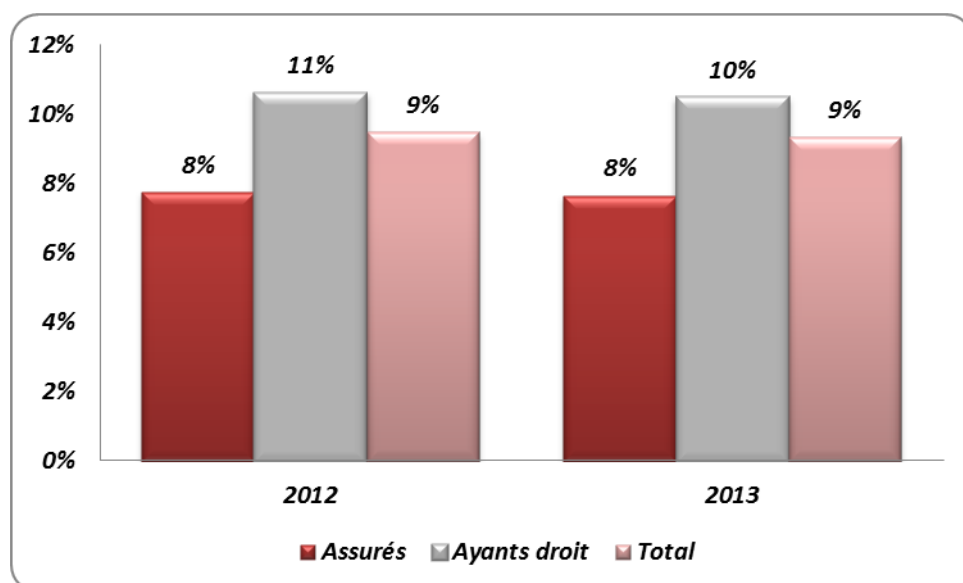
La population bénéficiant de l'article 114 se répartit comme suit : 20% relève du secteur public et 80% du secteur privé.

¹ Population qui, avant l'entrée en vigueur de la loi 65-00, bénéficiait d'une couverture médicale à titre facultatif et qui selon l'article 114 de la même loi peut continuer à bénéficier de la dite couverture pour une période transitoire de cinq ans.

Graphique G.13 : Part de la population bénéficiant de l'article 114/population du secteur privé

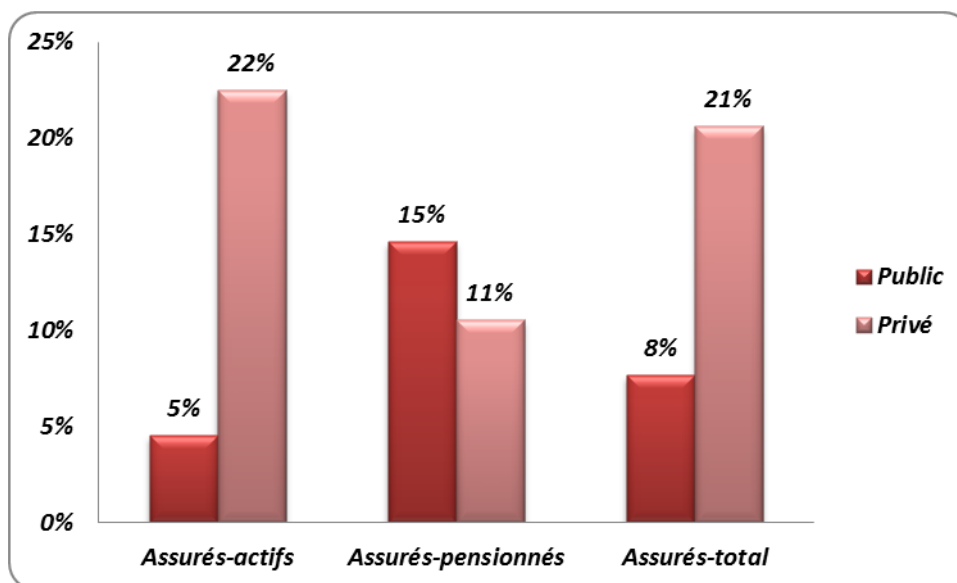


Graphique G.14 : Part de la population bénéficiant de l'article 114/population du secteur public



20% de la population du secteur privé est toujours couverte en dehors de l'AMO de base gérée par la CNSS alors qu'à peine 9%, dans le secteur public, qui a une assurance maladie auprès des mutuelles et caisses internes.

Graphique G.15 : Part des assurés 114/le total des salariés du secteur

**Analyse et hypothèses explicatives :**

La structure des assurés bénéficiant des dispositions de l'article 114 par rapport au total des salariés du secteur se présente comme suit :

- Actifs : 22% dans le privé contre 5% dans le public ;
- Pensionnés : 15% dans le public contre 11% dans le privé.

Le risque d'un impact sur l'équilibre financier de la CNOPS et la CNSS est réel, et ce en raison des éléments financiers:

- Les assurés encore bénéficiaires de l'article 114 du secteur privé qui représentent 22% de la population des salariés du secteur privé concentrent 45% de la masse salariale totale du secteur privé ce qui permettrait au régime AMO de base-CNSS de drainer des ressources supplémentaires ;
- Le basculement des bénéficiaires de l'article 114-Public est susceptible de compromettre l'équilibre financier de l'AMO-CNOPS étant donné que cette population comprend 15% des assurés pensionnés du secteur public et uniquement 5% des assurés actifs du secteur public.

Second Chapitre

Ressources de l'AMO

B.1. Les cotisations et contributions dues**Tableau T.12 : Cotisations & contributions dues par l'ensemble des assurés (en milliers de dirhams).**

	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur public	3 463 603	3 694 470	4 039 593	4 340 268	4 476 095
Secteur privé	2 465 032	2 940 435	3 466 920	3 773 552	4 115 208
Total	5 928 635	6 634 905	7 506 513	8 113 820	8 591 303

Analyse et hypothèses explicatives :

Le total des cotisations et contributions dues à l'ensemble des assurés AMO de base au titre de l'année 2013 a atteint 8,6 milliards de dirhams dont la plus grande part (52%) relève du secteur public.

La part des cotisations provenant du secteur public demeure plus importante même avec la conjonction des facteurs suivants :

- Taux de cotisation beaucoup plus élevés dans le secteur privé que dans le secteur public aussi bien pour les actifs que pour les pensionnés ;

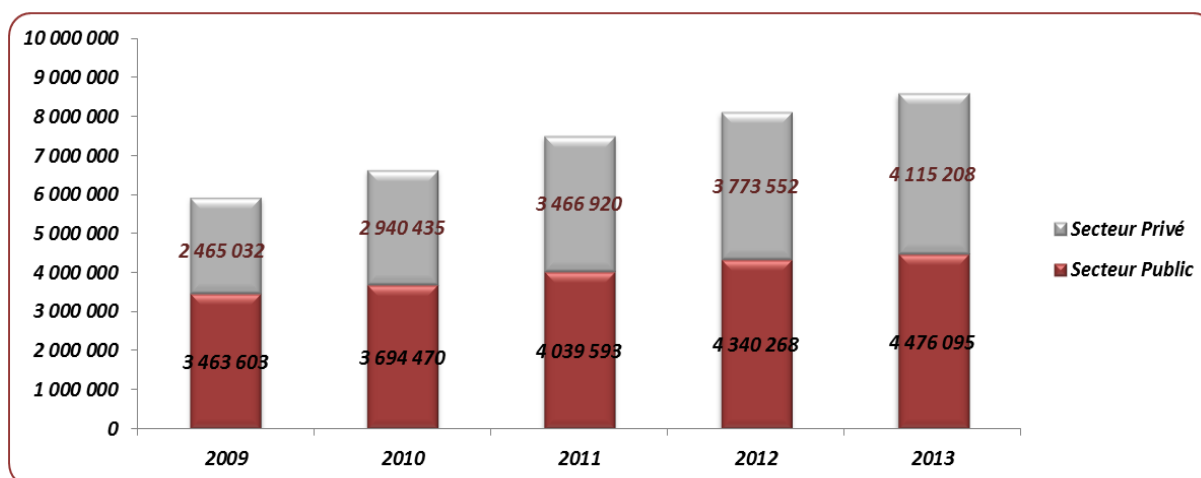
- L'effectif des assurés important dans le secteur privé (66%) contre (34%) dans le secteur public ;

- Les assurés actifs bénéficiaires de l'article 114 du secteur privé cotisent à hauteur de 1,5% de leurs salaires ;

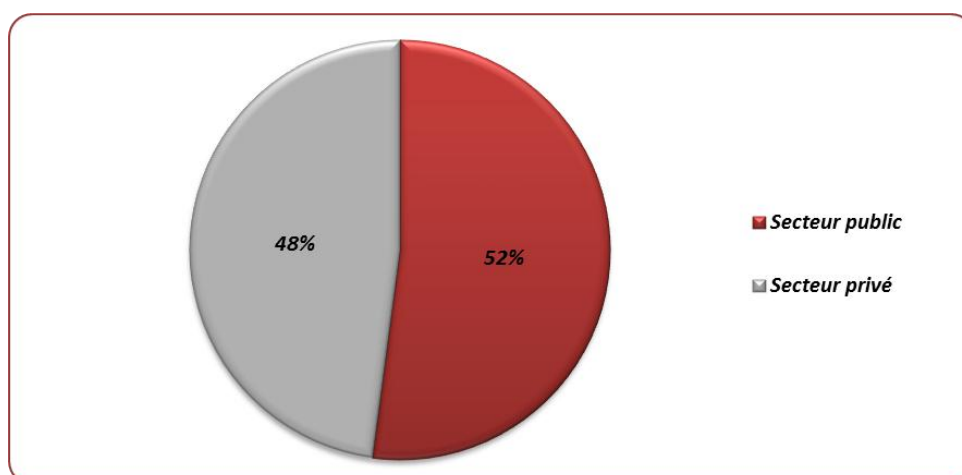
- Le plafonnement des cotisations à la CNOPS;

- Le ratio démographique-nombre d'actifs /pensionné plus important dans le privé que dans le public.

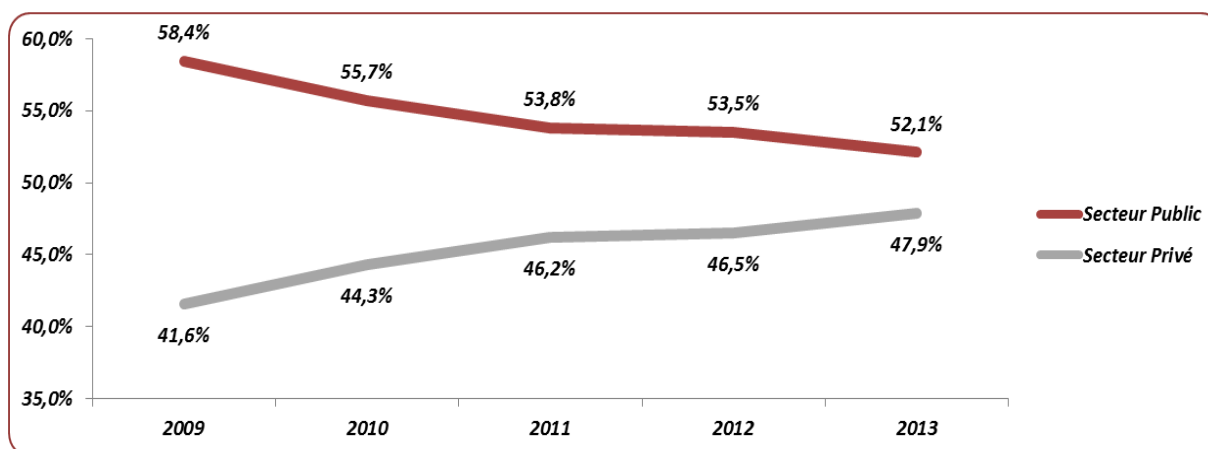
Graphique G.16 : Evolution des cotisations & contributions dues par l'ensemble des assurés AMO de base par secteur en milliers de dirhams.



Graphique G.17 : Cotisations et contributions dues à l'ensemble des assurés AMO de base par secteur en 2013



Graphique G.18: Evolution de la composition Public/Privé des cotisations et contributions AMO de base



Analyse et hypothèses explicatives :

Les deux courbes se rapprochent. Ce qui augure de l'inversion imminente de la composition des recettes consolidée par le basculement de la population 114-Privé qui concentre 45% de la masse salariale du secteur privé, l'élargissement de la couverture médicale aux salariés du secteur privé non encore déclarés à la CNSS contrairement à une stabilité du recrutement dans le secteur public.

Tableau T.13 : Effectif des assurés par tranches de salaire

	Secteur public				Secteur privé			
	Actifs		Pensionnés		Actifs		Pensionnés	
Moins de 2800 Dhs	571	0%	164 511	47%	1 361 865	70%	374 124	90%
De 2800 à 5000 Dhs	215 815	25%	58 196	16%	394 806	20%	42 928	10%
De 5000 à 10 000 Dhs	263 704	30%	43 051	12%	130 402	7%	-	0%
De 10 000 à 16 000 Dhs	124 645	14%	33 309	9%	29 351	2%	-	0%
Plus de 16 000 Dhs	85 091	10%	5 434	2%	28 718	1%	-	0%
Indéterminé	184 620	21%	48 571	14%	37	0%	-	0%
Total	874 446	100%	353 072	100%	1 945 179	100%	417 052	100%

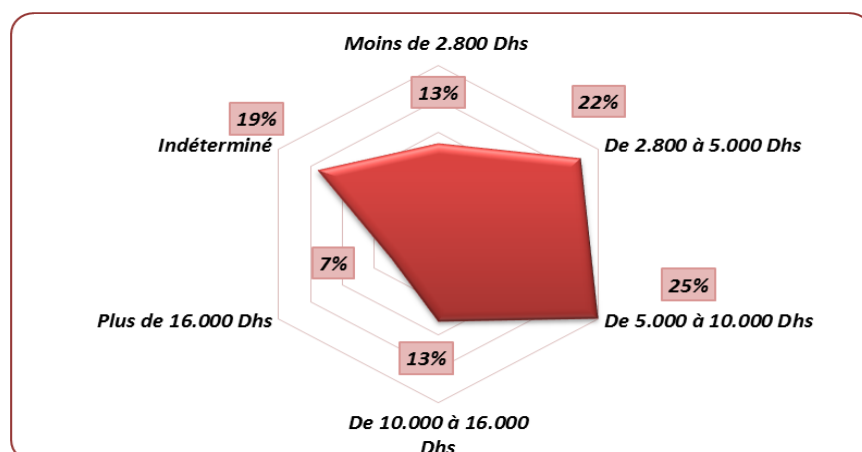
Dans le secteur privé, 70% des actifs et 90% des pensionnés touchent un salaire inférieur à 2800 Dhs.

La part des assurés actifs qui touchent un salaire entre 5000 Dhs et 10 000 Dhs est de 7%.

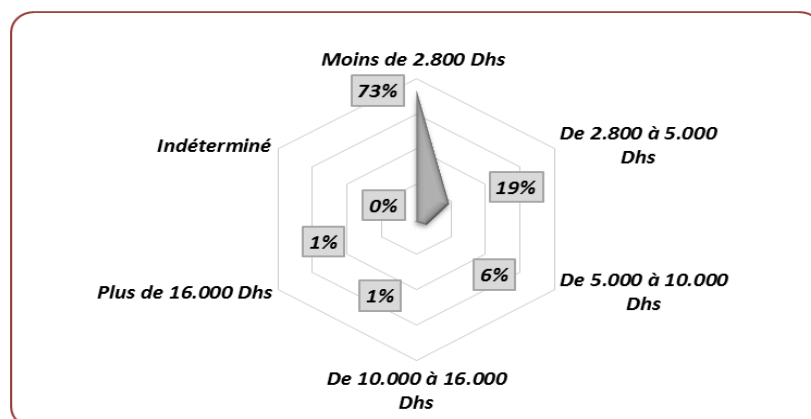
Dans le secteur public, la part des assurés actifs qui touchent moins de 2800 Dhs est négligeable (0,1%) alors que 44% d'entre eux touchent un salaire qui varie entre 5 000 Dhs et 16 000 Dhs.

Pour ce qui est des pensionnés, 47% d'entre eux touchent un salaire inférieur à 2800 Dhs.

Graphique G.19 : Distribution des effectifs des assurés AMO de base par tranches de salaire-secteur public-



Graphique G.20 : Distribution des effectifs des assurés AMO de base par tranches de salaire-secteur privé-



Analyse et hypothèses explicatives:

La structure des salaires est différente entre les secteurs public et privé :

-Taux d'encadrement plus élevé dans le secteur public;

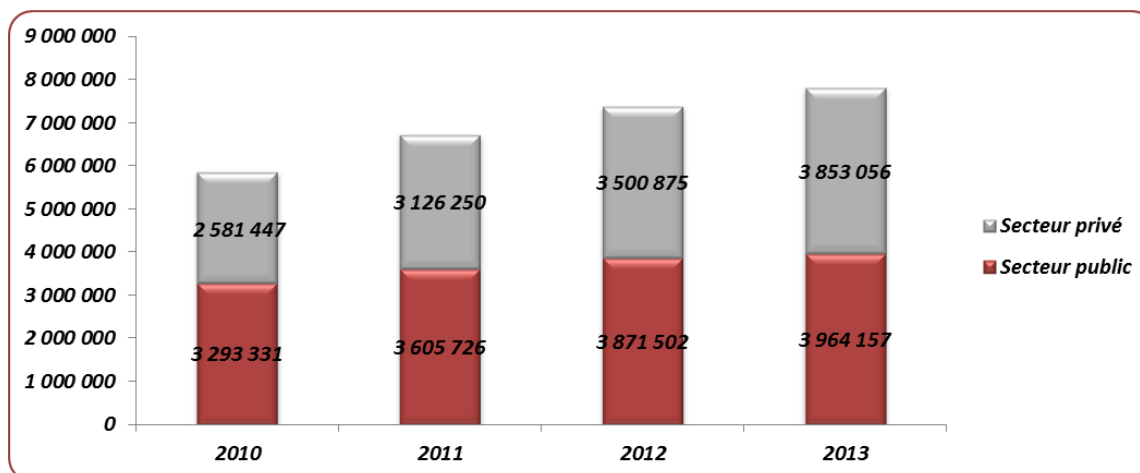
-La sous-déclaration des salaires dans la CNSS;

-Les secteurs les plus employeurs de la population éligible à l'AMO-CNSS sont: Bâtiment et Travaux Publics (20%), Commerce (15%), Industries manufacturières (17%), Immobilier (15%) et Agriculture (9%) où le salaire moyen est respectivement de (1 837 Dhs) , (2 974 Dhs), (2 289 Dhs), (2 923 Dhs) et (1 196 Dhs).

Tableau T.14 : Cotisations et contributions dues aux assurés actifs (en milliers de dirhams)

	2010	2011	2012	2013
Secteur public	3 293 331	3 605 726	3 871 502	3 964 157
Secteur privé	2 581 447	3 126 250	3 500 875	3 853 056
Total	5 874 778	6 731 976	7 372 377	7 817 213

Graphique G.21 : Evolution des cotisations et contributions dues aux assurés actifs (en milliers de dirhams)

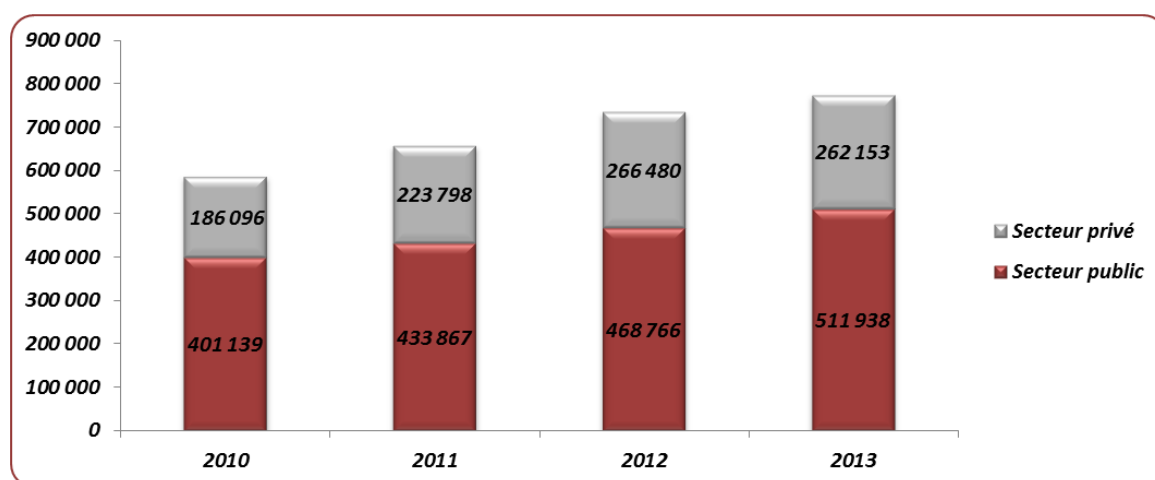


Les assurés actifs du secteur privé représentent à peu près le double des assurés actifs du secteur public alors que les montants des cotisations afférents à cette catégorie de la population sont relativement proches.

Tableau T.15 : Cotisations et contributions dues aux assurés pensionnés (en milliers de dirhams)

	2010	2011	2012	2013
Secteur public	401 139	433 867	468 766	511 938
Secteur privé	186 096	223 798	266 480	262 153
Total	587 235	657 665	735 246	774 091

Graphique G.22 : Evolution des cotisations dues aux assurés pensionnés (en milliers de dirhams)



L'effectif des assurés pensionnés du secteur privé devance l'effectif des pensionnés du secteur public de 18% alors que le montant des cotisations apportées par les pensionnés du secteur public représente presque le double du montant des cotisations du secteur privé.

Tableau T.16 : Répartition des cotisations et contributions dues par type d'assuré

	2010	2011	2012	2013
Salariés actifs	90,9%	91,1%	90,9%	91,0%
Pensionnés	9,1%	8,9%	9,1%	9,0%
Total	100%	100%	100%	100%

79% des assurés AMO de base sont des actifs et financent le régime AMO de base à hauteur de 91%.

B.2.Cotisations moyennes :**Tableau T.17 : Cotisation annuelle moyenne par assuré actif**

	2010	2011	2012	2013
Secteur public	3 905	4 222	4 493	4 533
Secteur privé	1 928	2 095	1 900	1 981
Total	2 692	2 869	2 727	2 772

La cotisation annuelle moyenne d'un assuré actif du secteur public représente plus que le double de celle d'un assuré actif du secteur privé.

Pour le secteur public, cette cotisation a connu une croissance de 5% en moyenne annuelle sur les quatre dernières années alors que celle relative au secteur privé est restée relativement stable.

Tableau T.18 : Cotisation annuelle moyenne par assuré pensionné

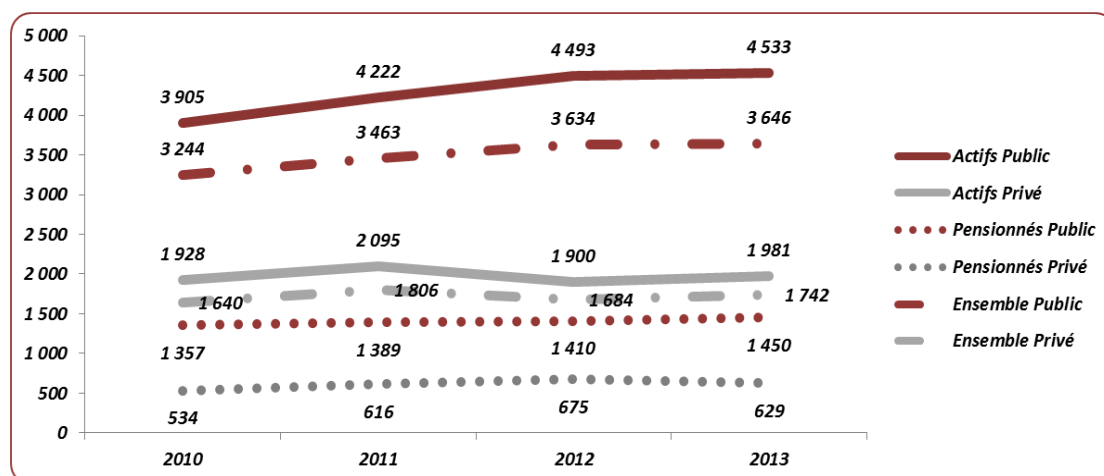
	2010	2011	2012	2013
Secteur public	1 357	1 389	1 410	1 450
Secteur privé	534	616	675	629
Total	911	973	1 011	1 005

La cotisation annuelle moyenne d'un assuré pensionné du secteur public représente plus que le double de celle d'un assuré pensionné du secteur privé.

Tableau T.19 : Cotisation annuelle moyenne par assuré-Ensemble-

	2010	2011	2012	2013
Secteur public	3 244	3 463	3 634	3 646
Secteur privé	1 640	1 806	1 684	1 742
Total	2 286	2 445	2 363	2 393

Graphique G.23 : Evolution des cotisations annuelles moyennes par type d'assuré

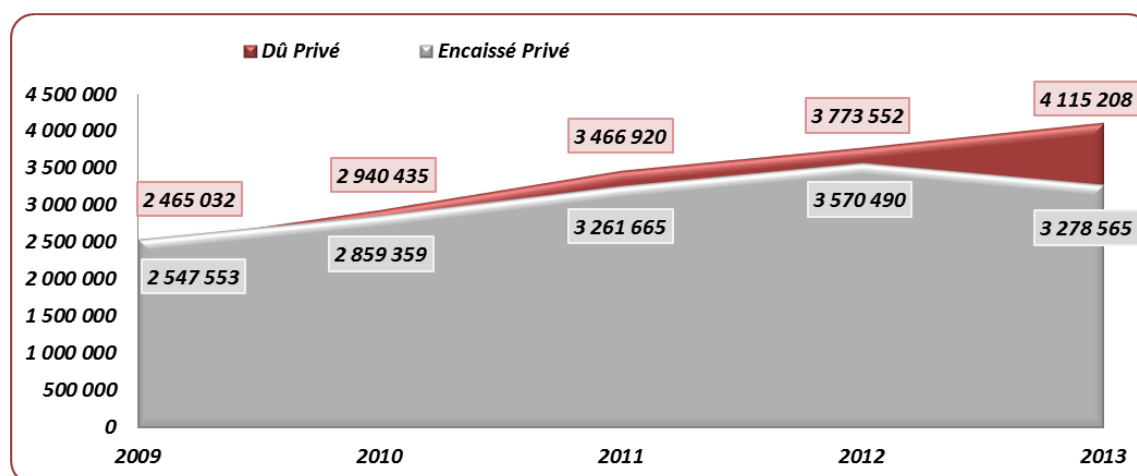


B.3.Cotisations et contributions encaissées

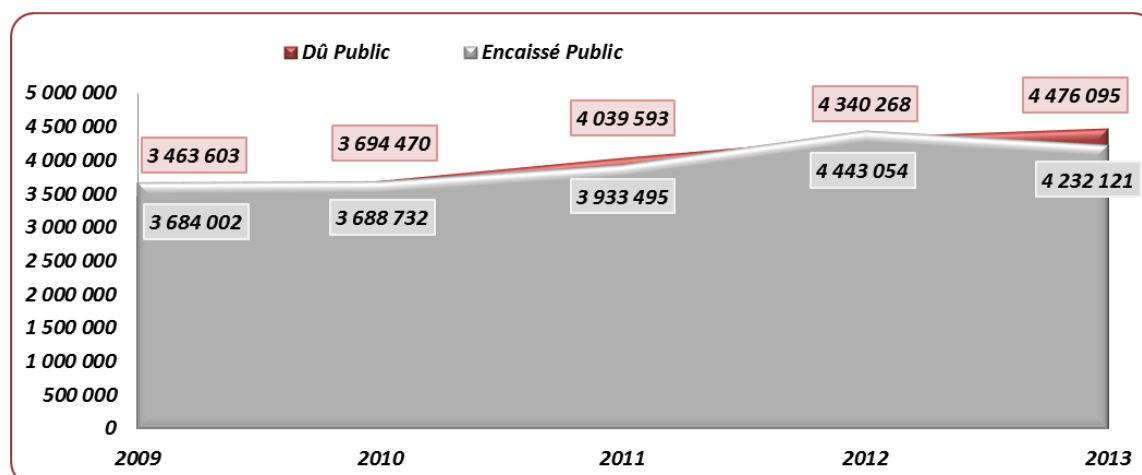
Tableau T.20 : Cotisations et contributions encaissées relatives à l'ensemble des assurés AMO de base (en milliers de dirhams)

	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur public	3 684 002	3 688 732	3 933 495	4 443 054	4 232 121
Secteur privé	2 547 553	2 859 359	3 261 665	3 570 490	3 278 565
Total	6 231 555	6 548 091	7 195 160	8 013 544	7 510 686

Graphique G.24 : Cotisations et contributions encaissées Vs dues-Secteur Privé-



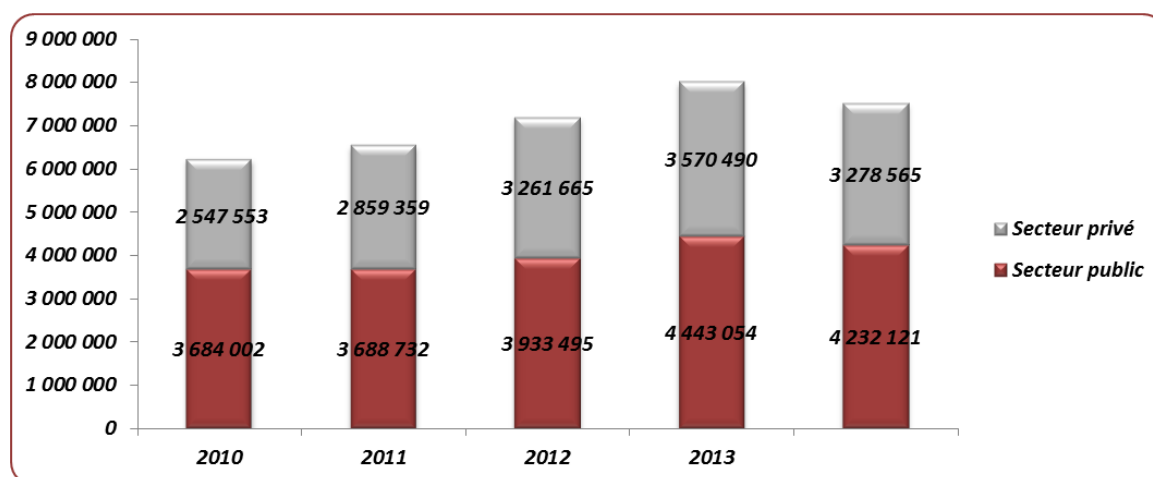
Graphique G.25 : Cotisations et contributions encaissées Vs dues-Secteur Public-



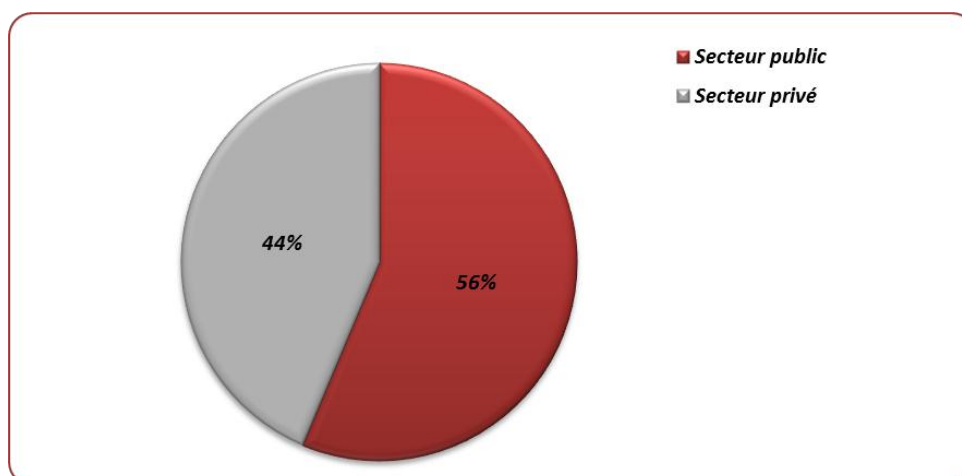
L'encaissement des cotisations du secteur public est presque systématique tandis que les chiffres reportés sur le secteur privé comporte des écarts à recouvrer.

Le reste à recouvrer pour le secteur privé est de : 2,8%, 6,3%, 5,7% et 25,5% respectivement pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

Graphique G.26 : Evolution des cotisations et contributions encaissées-Secteurs privé et public- en milliers de dirhams.



Graphique G.27: Composition Public/Privé des cotisations et contributions encaissées AMO



Troisième Chapitre

Dépenses AMO

C.1. Frais engagés et montants liquidés

Tableau T.21: Frais engagés et liquidés par secteur entre 2009 et 2013-en Millions de Dhs-

	Secteur Privé				Secteur Public			
	Frais engagés	Montants liquidés	%	ML/FE	Frais engagés	Montants liquidés	%	ML/FE
2009	927	679	100%	73%	4 045	2 869	100%	71%
Déboursements directs des assurés	478	313	46%	66%	2 565	1 483	52%	58%
Tiers payant	450	365	54%	81%	1 480	1 387	48%	94%
2010	1 429	956	100%	67%	4 543	3 324	100%	73%
Déboursements directs des assurés	848	476	50%	56%	2 855	1 740	52%	61%
Tiers payant	581	479	50%	83%	1 688	1 584	48%	94%
2011	1 990	1 287	100%	65%	4 834	3 402	100%	70%
Déboursements directs des assurés	1 293	712	55%	55%	2 814	1 666	49%	59%
Tiers payant	698	575	45%	82%	2 020	1 736	51%	86%
2012	2 499	1 609	100%	64%	5 048	3 534	100%	70%
Déboursements directs des assurés	1 593	868	54%	55%	3 352	1 932	55%	58%
Tiers payant	906	741	46%	82%	1 696	1 602	45%	94%
2013	2 905	1 908	100%	66%	5 118	3 509	100%	69%
Déboursements directs des assurés	1 635	874	46%	53%	3 514	1 992	57%	57%
Tiers payant	1 271	1 034	54%	81%	1 603	1 516	43%	95%

Le montant des frais engagés a évolué de 213% entre 2009 et 2013 pour le secteur privé contre 27% pour le secteur public.

Les montants liquidés ont augmenté de 181% entre 2009 et 2013 pour le secteur privé contre 22% pour le secteur public.

Le mode de paiement des dépenses de soins qui prévaut le plus, en termes de montant engagé, est le déboursement direct avec une part de 56,3% pour le secteur privé et 68,7% pour le secteur public.

Uniquement un peu plus de 50% des dépenses engagées en mode déboursement direct est remboursé par l'assurance maladie: 57% pour le secteur public et 53% pour le secteur privé-.

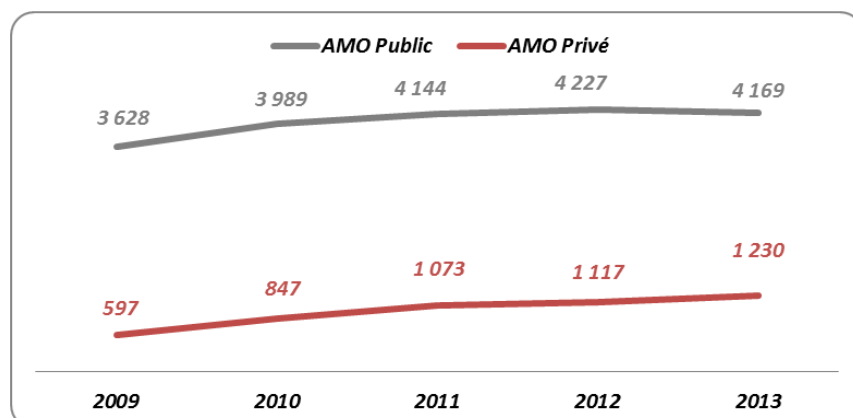
Pour ce qui est des dépenses engagées par les assurés dans le cadre du Tiers Payant, une part de 19% reste à la charge de l'assuré pour les salariés du secteur privé comparativement à 5% pour les salariés du secteur public.

Analyse et hypothèses explicatives:

L'écart entre les parts restant à la charge de l'assuré –dans le cadre du Tiers Payant– pourrait être expliqué par les différences des taux de remboursement de l'hospitalisation entre les régimes gérés respectivement par la CNSS et la CNOPS: 90% dans le secteur de soins public et 70% dans le secteur de soins privé pour le régime AMO-CNSS contre 100% dans le secteur de soins public et 90% dans le secteur de soins privé pour le régime AMO-CNOPS.

Les dépenses non remboursées par l'assurance maladie représentent 34% pour les assurés du secteur privé contre 31% pour les assurés du secteur public: le non respect de la Tarification Nationale de Référence, le manque de transparence dans la facturation, le remboursement sur la base des médicaments génériques, la liste des Affections de Longue Durée exonérantes se limite à 41 dans le secteur public contre 30 dans le secteur privé alors que les soins afférents aux autres maladies chroniques dont les coûts sont onéreux sont remboursés aux taux de 70% à la CNSS et 80% à la CNOPS. Ajoutons à cela que pas tous les médicaments et dispositifs médicaux sont remboursables.

Graphique G.28 : Le montant moyen des frais engagés par assuré



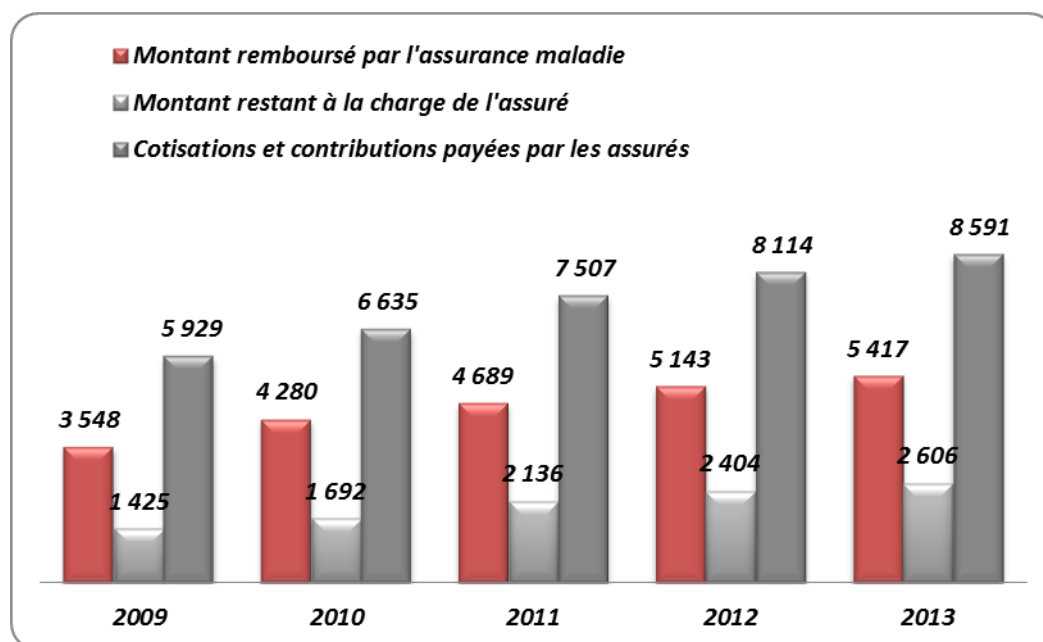
Le montant des dépenses en soins de santé engagé par un assuré du secteur public est de 3,4 fois celui d'un assuré du secteur privé.

Cela s'explique par le taux de recours aux soins beaucoup plus important à la CNOPS qu'à la CNSS.

Ce phénomène pourrait être expliqué par :

- Les habitudes de consommation de cette population acquises avant l'instauration de l'AMO de base ;
- La composition de la population dont l'âge moyen est beaucoup plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé.
- Le niveau de revenu moyen plus important pour la population du secteur public chose qui favorise le recours aux soins ainsi que l'avance des frais.
- Compte tenu des taux de remboursement plus élevés à la CNOPS qu'à la CNSS, le secteur public garantit une accessibilité financière aux soins meilleure.

Graphique G.29 : Evolution du montant remboursé, celui restant à la charge de l'assuré et le montant des cotisations et contributions entre 2009 et 2013 pour les secteurs privé & public-en Mdhs-



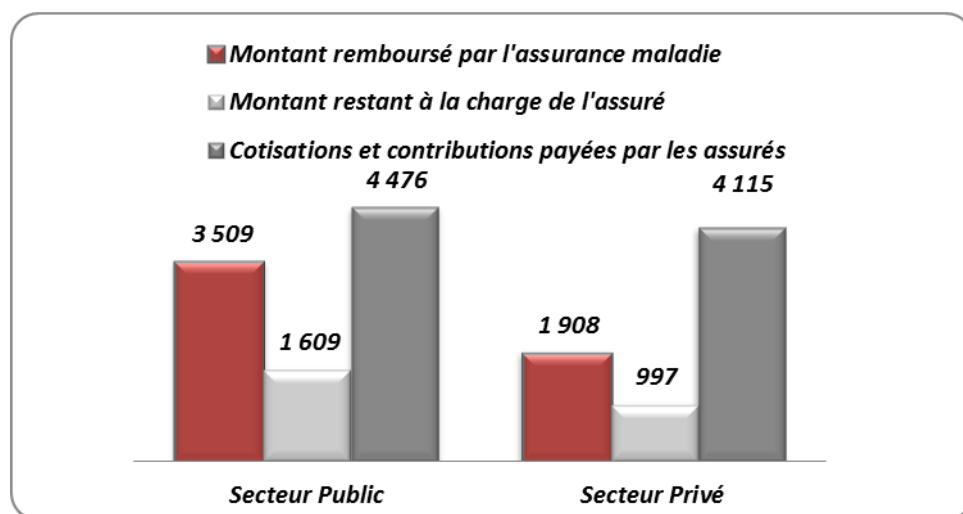
La part restant à la charge de l'assuré est passée de 28,7% en 2009 à 32,5% en 2013.

Au titre de l'année 2013, les dépenses engagées en soins de santé sont financées à hauteur de 139,6% par les assurés AMO. Ce ratio correspond à la somme des cotisations et du reste à charge rapporté au total des dépenses médicales engagées.

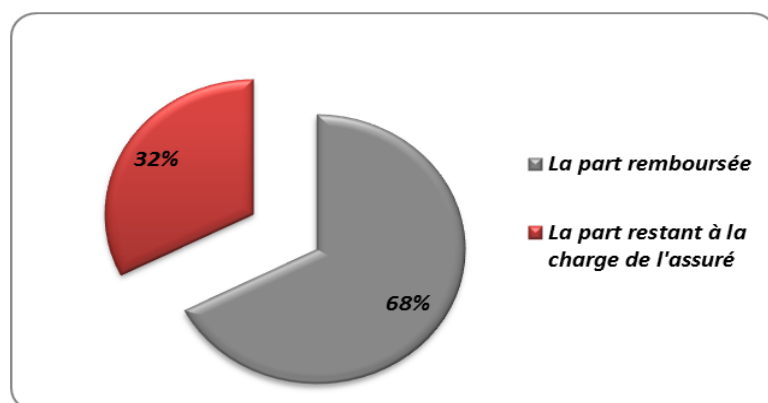
Ce taux est plus important dans le secteur privé où il est de 176% contre 119% pour le secteur public.

Avec un montant de cotisations et contributions à peu près similaire entre les secteurs public et privé, les salariés du secteur public engagent 1,76 fois les dépenses du secteur privé.

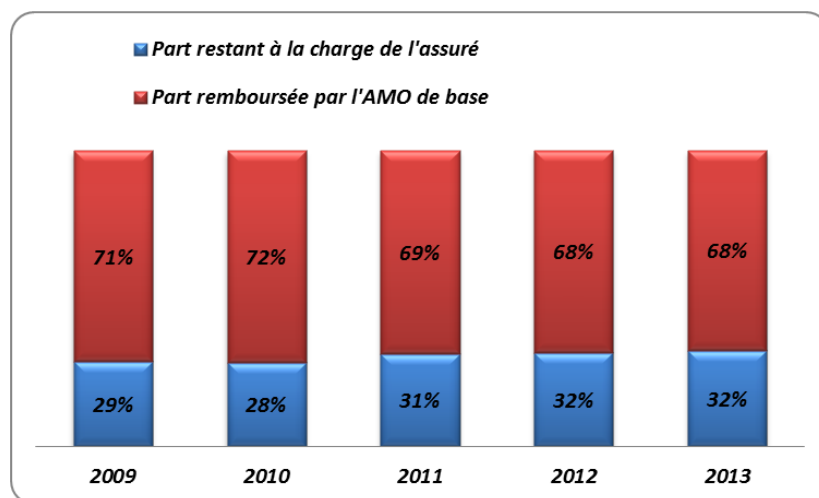
Graphique G.30 : Evolution du montant remboursé, celui restant à la charge de l'assuré et le montant des cotisations et contributions en 2013 pour les secteurs privé & public-en Mdhs-



Graphique G.31 : Répartition des frais engagés entre remboursé et restant à la charge de l'assuré en 2013 pour les secteurs privé et public

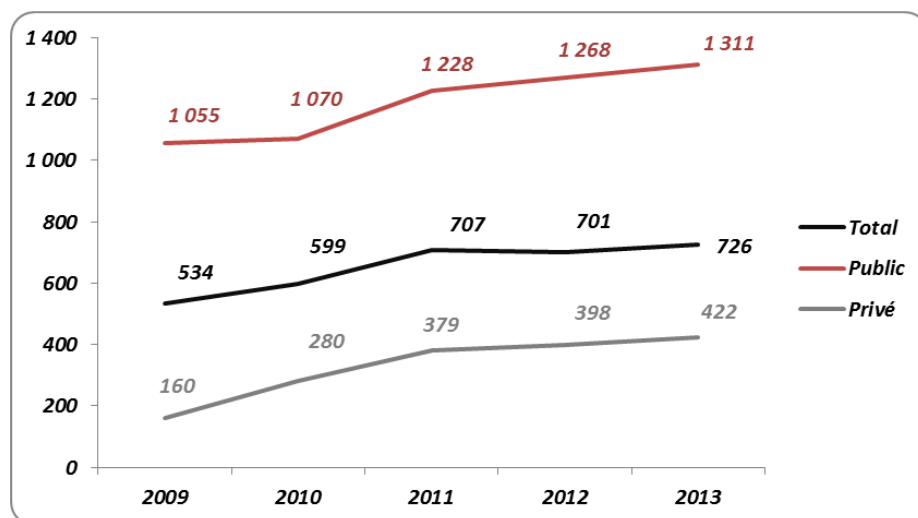


Graphique G.32 : Evolution du montant restant à la charge de l'assuré



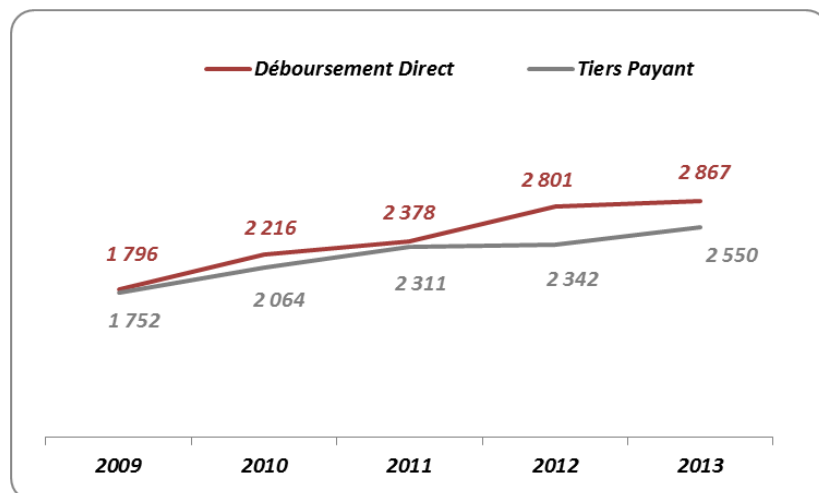
Si la part des dépenses financées directement par les ménages est relativement constante depuis 2011, le montant des restes-à-charge (RAC), quant à lui, augmente.

Graphique G.33 : Evolution du montant restant à la charge de l'assuré

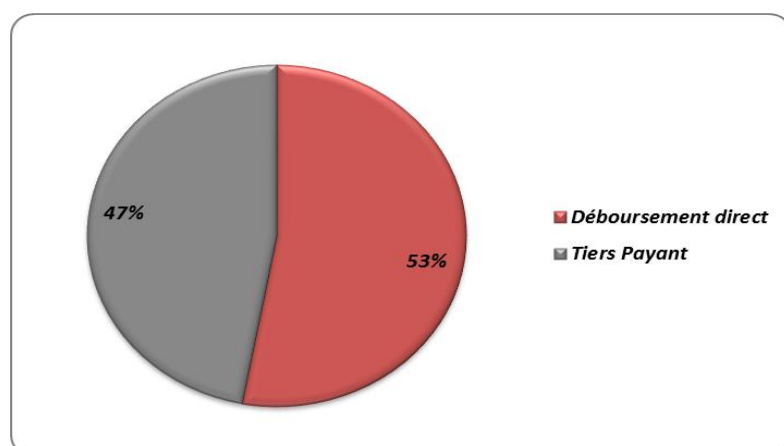


C.2. Dépenses par mode de remboursement

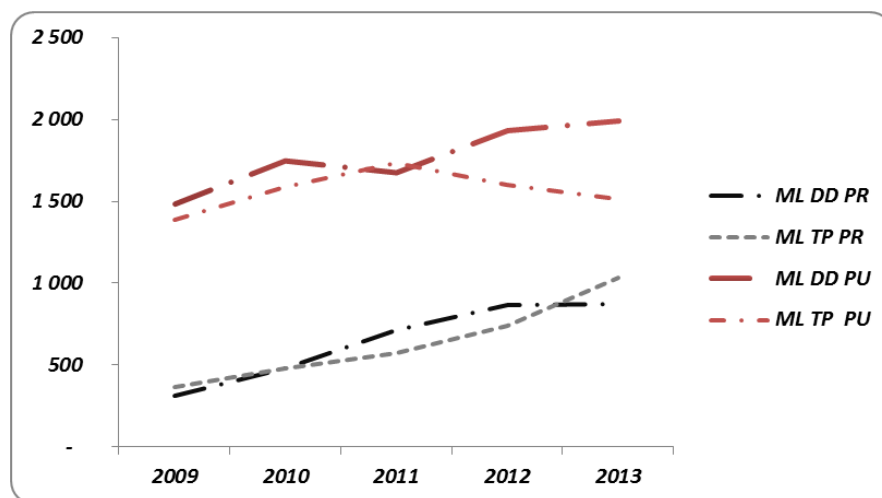
Graphique G.34 : Evolution du montant remboursé par mode de remboursement entre 2009 et 2013 pour les secteurs privé & public-en MDhs-



Graphique G.35 : Répartition du mode de remboursement en 2013 pour les secteurs public & privé



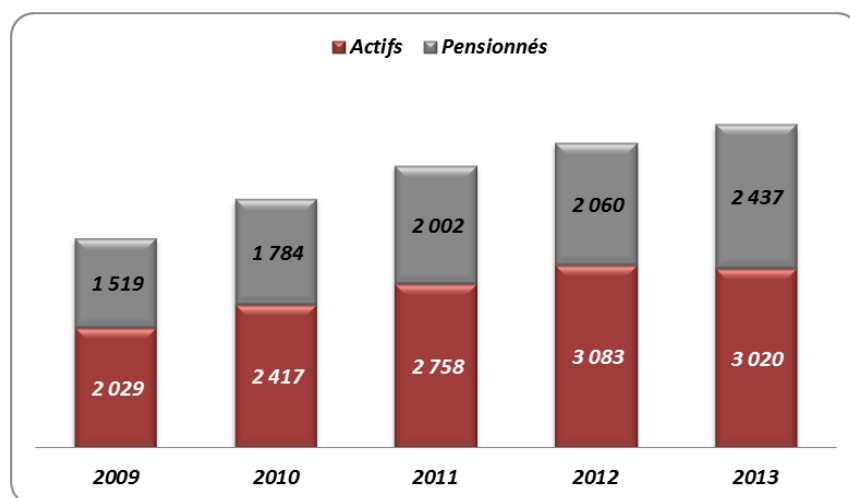
Graphique G.36 : Evolution du montant liquidé entre 2009 et 2013



Les salariés du secteur privé ont consommé plus en mode Tiers Payant que les salariés du secteur public. Ceci, peut être expliqué par le niveau de revenu plus bas chez la population AMO privé- qui doit les amener à emprunter les voies du mode Tiers Payant- que leurs homologues de l'AMO public et par l'élargissement du système Tiers Payant au cours de 2013.

C.3. Dépenses par type d'assuré

Graphique G.37 : Evolution du montant remboursé selon le type d'assuré entre 2009 et 2013

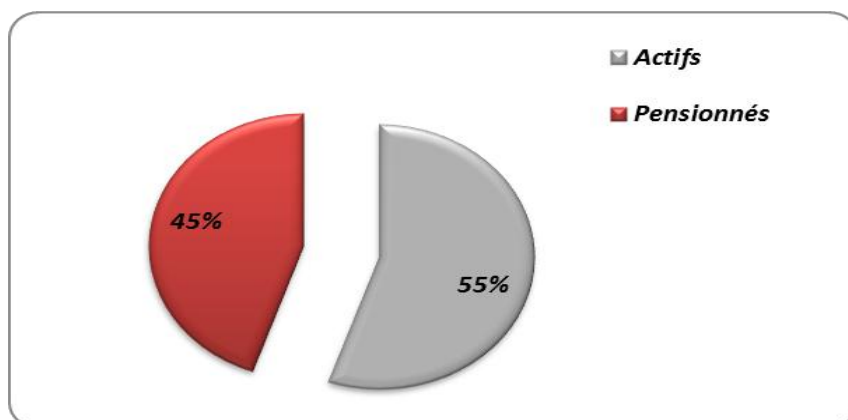


La population des pensionnés ayant les droits ouverts représente le 1/5 de la population totale ayant les droits ouverts et s'accapare 45% du montant des dépenses remboursées.

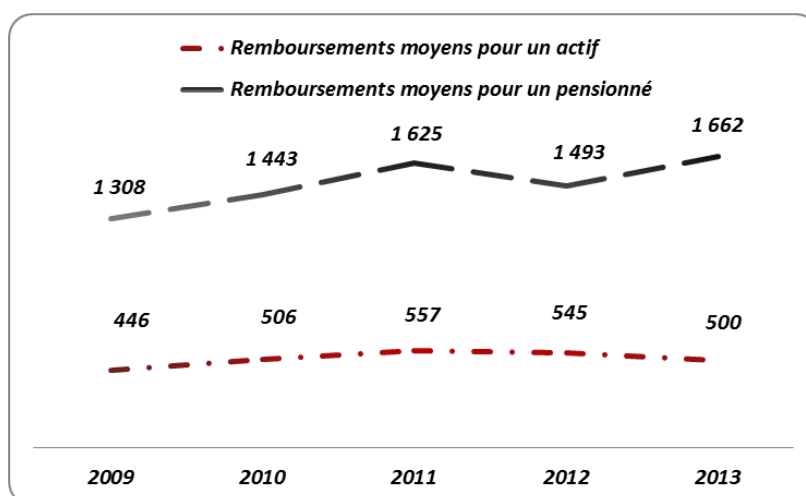
Ce constat est justifié par le fait que la morbidité, et par conséquent, la consommation médicale est fonction croissante de l'âge.

L'âge moyen des actifs et des pensionnés est de : 24,7 ans pour les actifs du secteur privé contre 51,7 ans pour les pensionnés du secteur privé et de 29,9 ans pour les actifs du secteur public contre 49,1 ans pour les pensionnés.

Graphique G.38 : Répartition du montant remboursé par type d'assuré en 2013 pour le secteur privé & public



Graphique G.39 : Evolution du montant remboursé moyen par bénéficiaire selon son statut entre 2009 et 2013 tous secteurs confondus



Un bénéficiaire de type pensionné consomme deux fois plus qu'un bénéficiaire de type actif.

C.4. Dépenses par tranches d'âge

Tableau T.22 : Répartition des dépenses remboursées à la population des salariés actifs et leurs ayants droit par tranche d'âge (en MDhs)

	2011			2012			2013		
	S.Pu	S.Pr	Total	S.Pu	S.Pr	Total	S.Pu	S.Pr	Total
Moins de 15 ans	224	77	301	227	103	330	225	126	351
De 15 à 40 ans	577	290	867	625	370	995	632	439	1 071
De 40 à 60 ans	1 144	334	1 478	1 175	424	1 599	1 126	408	1 535
Plus de 60 ans	54	58	112	51	108	159	47	17	64
Total	1 998	759	2 758	2 079	1 004	3 083	2 030	990	3 020

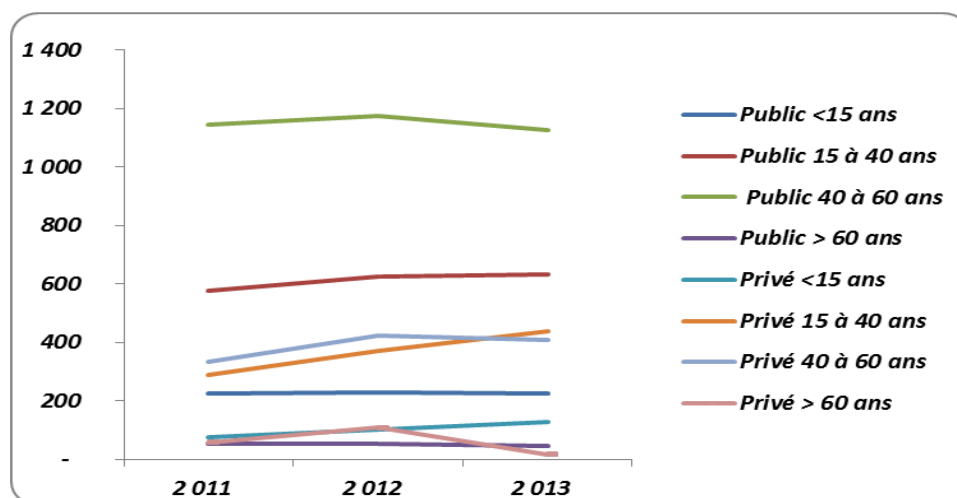
La population âgée de 40 à 60 ans parmi la population des actifs et leurs ayants droit consomme 51% des dépenses totales de cette catégorie dont 73% revient aux bénéficiaires du secteur public alors qu'elle représente 23% par rapport à la population des actifs ayant les droits ouverts répartie à peu près à part égale entre les secteurs public et privé.

Tableau T.23: Répartition des dépenses remboursées à la population des pensionnés et leurs ayants droit par tranche d'âge (en MDhs)

	2011			2012			2013		
	S.Pu	S.Pr	Total	S.Pu	S.Pr	Total	S.Pu	S.Pr	Total
Moins de 15 ans	13	1	15	14	2	16	16	4	20
De 15 à 40 ans	56	10	66	53	10	63	60	25	84
De 40 à 60 ans	307	86	393	330	88	418	323	194	518
Plus de 60 ans	1 099	430	1 529	1 058	506	1 564	1 120	694	1 815
Total	1 475	527	2 002	1 455	605	2 060	1 519	918	2 437

Pour ce qui de la population des pensionnés, les bénéficiaires ayant plus de 60 ans consomment 74% des dépenses totales des pensionnés alors qu'ils représentent 50% en termes de population des pensionnés ayant les droits ouverts.

Graphique G.40 : Evolution des remboursements aux assurés actifs et leurs ayants droit entre 2010 et 2013



Graphique G.41: Evolution des remboursements aux assurés pensionnés et leurs ayants droit entre 2010 et 2013

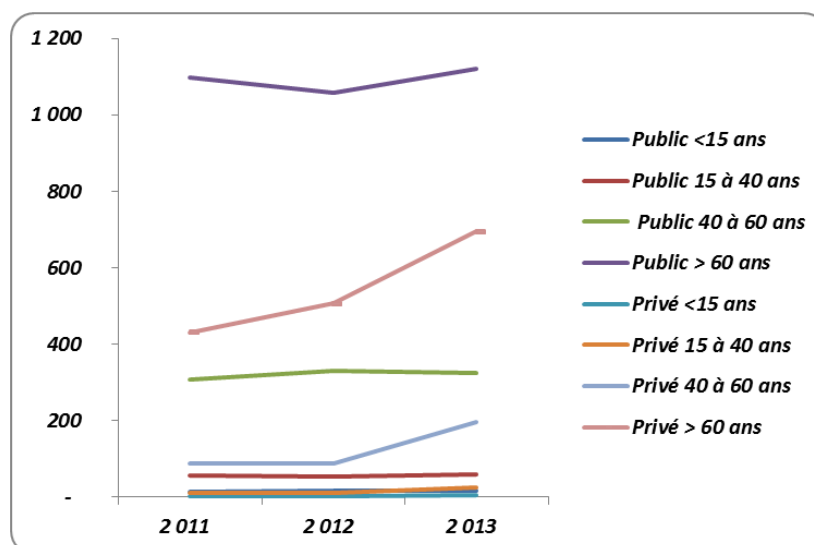


Tableau T.24 : Dépense moyenne par bénéficiaire de l'AMO de base chez les actifs et leurs ayants droit par tranche d'âge.

	2011		2012		2013	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Moins de 15 ans	380	81	357	89	354	98
De 15 à 40 ans	758	224	762	239	759	247
De 40 à 60 ans	1 649	564	1 827	586	1 727	554
Plus de 60 ans	1 104	3 384	428	5 962	424	1 050
Total	954	266	937	292	910	260

La dépense moyenne d'un bénéficiaire de type actif relevant du secteur public représente 3,5 fois celle d'un bénéficiaire de type actif relevant du secteur privé. Ceci est dû, entre autres, à la différence des taux de sinistralité, des taux de remboursement et aux habitudes de consommation beaucoup plus anciennes acquises par la population du secteur public avant même l'entrée en vigueur de l'AMO de base.

Tableau T.25 : Dépense moyenne par bénéficiaire de l'AMO de base chez les pensionnés et leurs ayants droit par tranche d'âge

	2011		2012		2013	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Moins de 15 ans	276	29	244	32	278	72
De 15 à 40 ans	458	94	298	89	325	186
De 40 à 60 ans	1 795	814	2 114	743	2 066	1 321
Plus de 60 ans	3 873	1 229	3 226	1 330	3 178	1 829
Total	2 357	869	2 020	917	2 023	1 283

La dépense moyenne d'un bénéficiaire de type pensionné du secteur public est plus élevée que celle d'un pensionné relevant du secteur privé de 57%.

C.5.Dépenses par familles d'actes

Tableau T.26 : Dépenses au titre de l'exercice 2013 ventilées par famille de soins, réparties entre assurés du secteur public et secteur privé ainsi que par lieu de soins public ou privé

	Assurés du secteur public			Assurés du secteur privé*	%
	Déboursement Direct	TP			
		Public	Privé		
Médicaments	910 234	18 161	218 579	626 890	32,4%
Hospitalisations	64 528	123 449	411 187	259 930	15,7%
Hospitalisations chirurgicales	41 828	54 281	329 678	-	-
Hospitalisations médicales	18 232	64 548	73 594	-	-
Autres Hospitalisations	4 467	4 620	7 914		
Dialyse	370	3 042	318 337	321 090	11,7%
Accoucht-Maternité	4 063	4 534	129 896	105 110	4,4%
Accouchement par voie	1 246	2 391	24 086	-	-
Césarienne	2 818	2 143	105 810	-	-
Consultations et visites C+V	232 543	-	114	128 200	6,6%
Généralistes	43 941	-	-	-	-
Spécialistes	188 602	-	114	-	-
Analyses de biologie	210 407	24 892	32 765	140 530	7,5%
Actes d'exploration et de spécialité	122 999	23 509	24 337	348 390	9,5%
Radiologie et imagerie médicale	48 126	13 865	5 845		
Dentaire	215 732	0	78 884		
Autres	226 947	14 111	67 867		
Total	2 035 950	225 564	1 287 812	1 930 140	100,0%

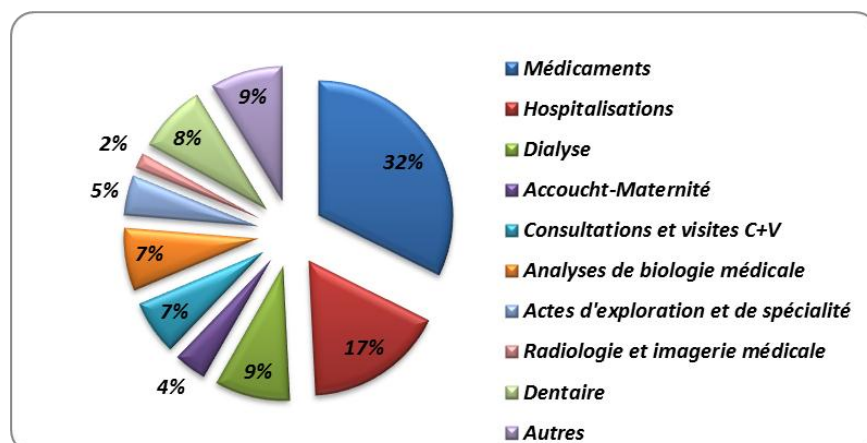
*Source: Conseil d'Administration 30 juin 2014- Analyse des dépenses de Prestations du Régime de l'Assurance Maladie Obligatoire

Les dépenses des assurés du secteur public sont de 3,5 milliards de dhs contre 1,9 milliards chez les assurés du secteur privé.

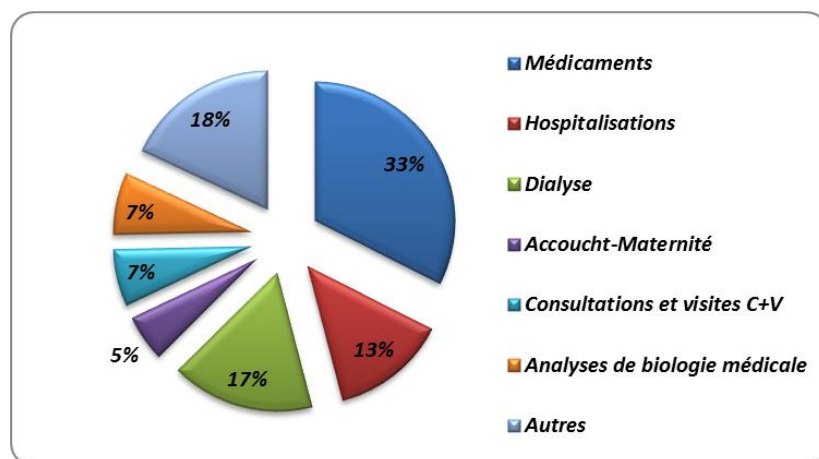
Les postes les plus prépondérants, en termes de dépenses, sont :

- Les médicaments : 32% ;
- L'Hospitalisation : 16% ;
- La dialyse : 12%.

Graphique G.42 : Répartition des dépenses des assurés du secteur public



Graphique G.43 : Répartition des dépenses des assurés du secteur privé



La répartition des dépenses par poste est à peu près similaire entre la CNSS et la CNOPS à part les exceptions suivantes :

- L'hospitalisation beaucoup plus prépondérante dans le secteur public dont la part est de 17% contre 13% dans le secteur privé ;
- La dialyse dont le poids est de 17% pour le secteur privé contre 9% dans le secteur public.

Analyse et hypothèses explicatives :

Dans le cadre de ses missions et en vue de faire face à l'augmentation croissante des dépenses, l'ANAM s'est engagée dans un processus conventionnel visant la maîtrise des dépenses, à travers:

- La signature d'une convention de partenariat entre le Ministère de la Santé, l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie, la Société Marocaine des Sciences Médicales et le Conseil National de l'Ordre National des médecins qui a pour objet de définir les procédures d'élaboration, de production, de diffusion, d'évaluation et de mise à jour des **Protocoles thérapeutiques** qui sont des références ayant pour objet d'harmoniser la pratique médicale, et par conséquent d'éviter les abus de prescription ;
- La signature d'une convention entre le Ministère de la Santé, l'ANAM et la CNOPS dans le domaine de la prévention des maladies chroniques en vue de mettre en place un plan d'action commun portant sur la communication et la sensibilisation sur certains comportements et leur impact sur la santé conformément à la stratégie adoptée par le Ministère de la Santé ;
- L'intégration de la prescription du générique comme clause conventionnelle dans la nouvelle convention nationale.

Quatrième Chapitre

Dépenses ALD

D.1. Population ALD

Tableau T.27 : Effectif de la population atteinte d'au moins une ALD

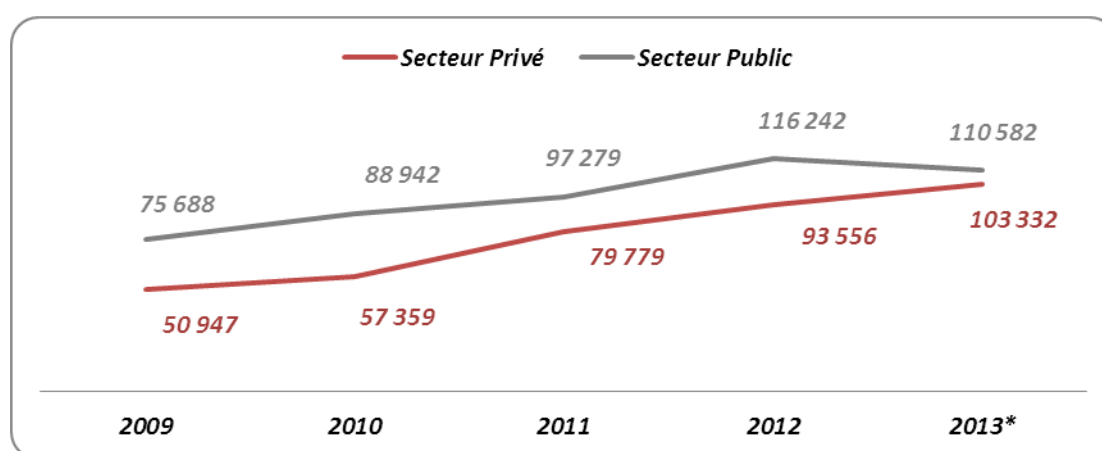
	2009	2010	2011	2012	2013*
Secteur Privé	50 947	57 359	79 779	93 556	103 332
Secteur Public	75 688	88 942	97 279	116 242	110 582
Total	126 635	146 301	177 058	209 798	213 914

*Nous notons un changement de règle de gestion pour le secteur privé en cette année.

Au secteur privé, l'effectif des personnes déclarées ayant au moins une ALD a plus que doublé entre 2009 et 2013 passant de 50 947 à 103 332.

Pour ce qui est du secteur public, l'effectif des personnes sinistrées ayant déposé au moins un dossier afférent à une ALD est passé de 75 688 en 2009 à 110 582 en 2013, soit en évolution annuelle moyenne de 9,9%.

Graphique G.44 : Evolution de l'effectif de la population atteinte d'au moins une ALD entre 2009 et 2013



D.2. Dépenses relatives aux ALD

Tableau T.28 : Dépenses relatives aux ALD par secteur-en milliers de Dirhams-

	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur Privé	408 019	501 235	731 868	944 708	1 123 892
Secteur Public	1 265 802	1 521 132	1 695 106	1 622 248	1 578 844
Total	1 673 821	2 022 367	2 426 974	2 566 956	2 702 737

Les dépenses relatives aux Affections de Longue Durée dans le secteur privé ont connu une augmentation annuelle moyenne de 28,8% sur les cinq dernières années passant de 408 millions de dirhams en 2009 à 1,123 milliards de dirhams en 2013.

Après une augmentation de 20,2% en 2010 puis de 11,4% en 2011, les dépenses des Affections de Longue Durée dans le secteur public ont connu une baisse de 7% entre 2011 et 2013.

Graphique G.45 : Evolution des dépenses relatives aux ALD, par secteur, entre 2009 et 2013(milliers de dirhams)

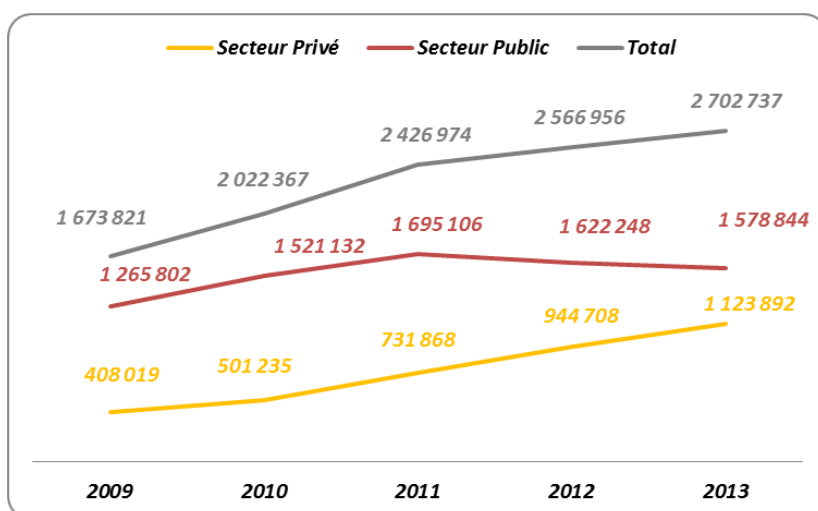


Tableau T.29 : Dépenses relatives aux ALD par tranches d'âge pour les assurés des secteurs public et privé, entre 2011 et 2013-en KDhs-

	2011			2012			2013		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moins de 15 ans	37	6	42	25	10	35	30	15	45
De 15 à 40 ans	143	95	237	137	121	259	141	159	299
De 40 à 60 ans	806	268	1 074	690	337	1 027	637	409	1 046
Plus de 60 ans	709	364	1 073	770	477	1 246	772	541	1 313
Total	1 695	732	2 427	1 622	945	2 567	1 579	1 124	2 703

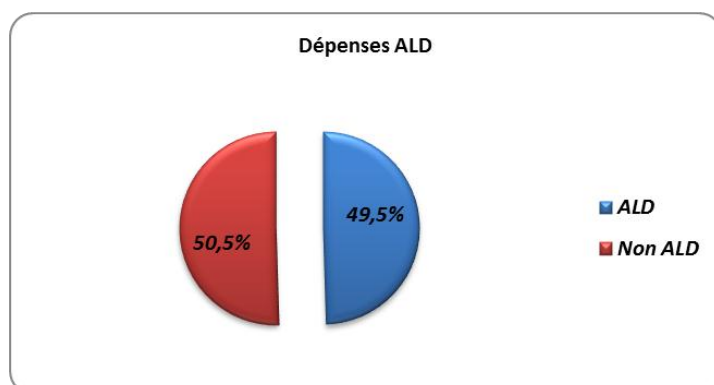
Tableau T.30 : Part des dépenses liées aux ALD par rapport au total des dépenses AMO de base, par tranches d'âge et par secteur, entre 2011 et 2013

	2011			2012			2013		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moins de 15 ans	15%	7%	13%	10%	10%	10%	12%	12%	12%
De 15 à 40 ans	23%	32%	25%	20%	32%	24%	20%	34%	26%
De 40 à 60 ans	56%	64%	57%	46%	66%	51%	44%	68%	51%
Plus de 60 ans	62%	74%	65%	69%	78%	72%	66%	76%	70%
Total	49%	57%	51%	46%	59%	50%	44%	59%	50%

Le poids des dépenses des Affections de Longue Durée par rapport aux dépenses totales croît avec l'âge : Il est de 12% pour les moins de 15 ans et 70% pour les personnes ayant plus de 60 ans.

Le poids des dépenses ALD par rapport aux dépenses totales est plus prononcé dans le secteur privé. Ceci s'explique par le fait que l'effectif sinistré des personnes non ALD est moins élevé à la CNSS qu'à la CNOPS alors que l'effectif des personnes qui recourent aux soins-dans le cadre d'une ALD- est à peu près similaire entre la CNSS et la CNOPS. Ce qui fait prévaloir le poids des dépenses ALD par rapport aux dépenses totales.

Graphique G.46 : Part des dépenses liées aux ALD par rapport au total des dépenses AMO, en 2013



Graphique G.47 : Part de la population ALD par rapport à la population ayant les droits ouverts, en 2013

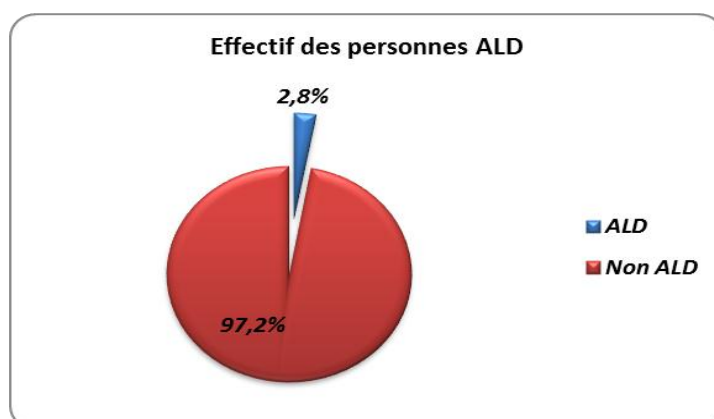
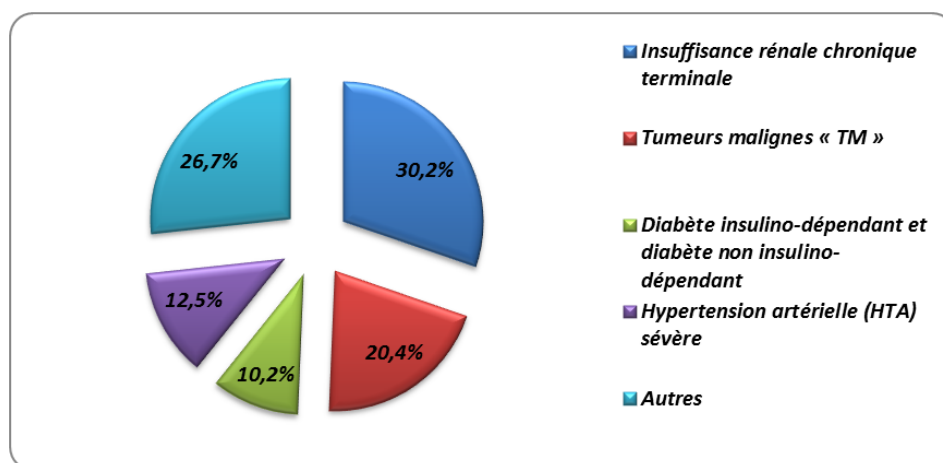


Tableau T.31: Dépenses de l'exercice 2013 liées aux ALD réparties par type d'affection , relatives aux assurés des secteurs public et privé- en milliers de dirhams-

	ALD	Actifs et leurs ayants droit		Pensionnés et leurs ayants droit	
		Secteur Public	Secteur Privé	Secteur Public	Secteur Privé
1	Accident vasculaire cérébral ou médullaire ischémique ou hémorragique	1 351	2 540	2 889	12 988
2	Affections malignes du tissu lymphatique ou hématopoïétique	38 096	27 415	30 340	26 122
3	Anémies hémolytiques chroniques sévères	6 763	348	107	114
4	Aplasies médullaires sévères	1 417	889	57	303
5	Artériopathies chroniques	190	218	934	760
6	Asthme sévère	9 363	6 818	9 063	11 972
7	Cardiopathie congénitale	543	2 993	125	128
8	Cirrhoses du foie	3 053	696	1 597	2 114
9	Diabète insulino-dépendant et diabète non insulino-dépendant	81 393	18 576	131 047	43 772
10	Epilepsie grave	9 297	4 781	4 077	3 285
11	Etat de déficit mental	1 633	653	3 623	1 191
12	Formes graves des affections neurologiques et neuromusculaires	1 189	710	1 093	846
13	Glaucome chronique	7 676	1 358	22 169	9 685
14	Hypertension artérielle (HTA) sévère	44 438	14 857	170 126	107 574
15	Insuffisance cardiaque	1 163	1 005	3 456	3 416
16	Insuffisance rénale aiguë	5	96	22	65
17	Insuffisance rénale chronique terminale	132 420	177 763	245 167	262 022
18	Insuffisance respiratoire chronique grave	1 696	466	1 183	3 396
19	Lupus érythémateux aigu disséminé	1 894	1 331	347	542
20	Maladie coronaire	11 068	10 856	26 926	41 248
21	Maladie de Crohn évolutive	7 460	1 653	1 985	555
22	Maladie de Parkinson	1 678	169	6 542	2 211
23	Maladies chroniques actives du foie (hépatites B et C)	12 260	12 894	10 240	24 783
24	Myélodysplasies sévères	1 211	368	5 632	330
25	Néphropathies graves	1 806	1 288	2 415	3 789
26	Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave	8 638	2 613	6 765	3 896
27	Psychoses	7 167	1 374	6 537	1 101
28	Rectocolite hémorragique évolutive	6 137	1 603	2 428	563
29	Rétinopathie diabétique	202	28	535	178
30	Sclérodermie généralisée évolutive	288	49	175	136
31	Sclérose en plaques	14 804	8 417	4 940	1 024
32	Spondylarthrite ankylosante grave	9 997	1 236	3 873	249
33	Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)	-	13	-	3
34	Syndromes néphrotiques	273	422	92	99
35	Troubles graves de la personnalité	8 027	1 840	5 680	2 173
36	Troubles héréditaires de l'hémostase	13 811	2 237	2 895	604
37	Troubles mentaux et/ou de personnalité dus à une lésion, à un dysfonctionnement cérébral ou à une lésion physique	102	165	88	138
38	Troubles permanents du rythme et de la conductivité	1 295	735	4 239	3 411
39	Tumeurs malignes « TM »	165 197	95 343	175 964	115 372
40	Valvulopathies rhumatismales	19 514	14 308	6 298	8 551
41	Vascularites	913	824	412	627
	Indéterminé	21 624	344	19 712	260
	Total	657 052	422 295	921 792	701 598

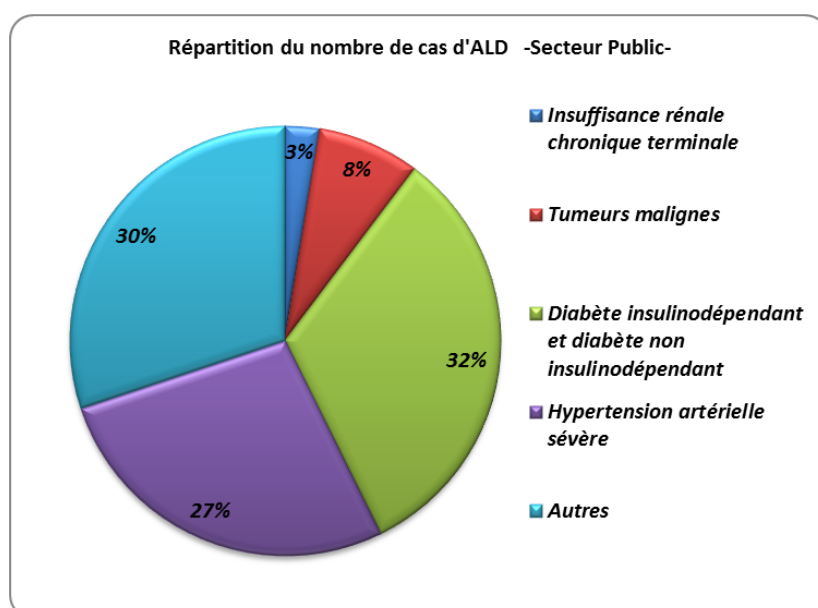
Graphique G.48 : Répartition des dépenses ALD par type d'affection dans les secteurs privé et public-Exercice 2013-

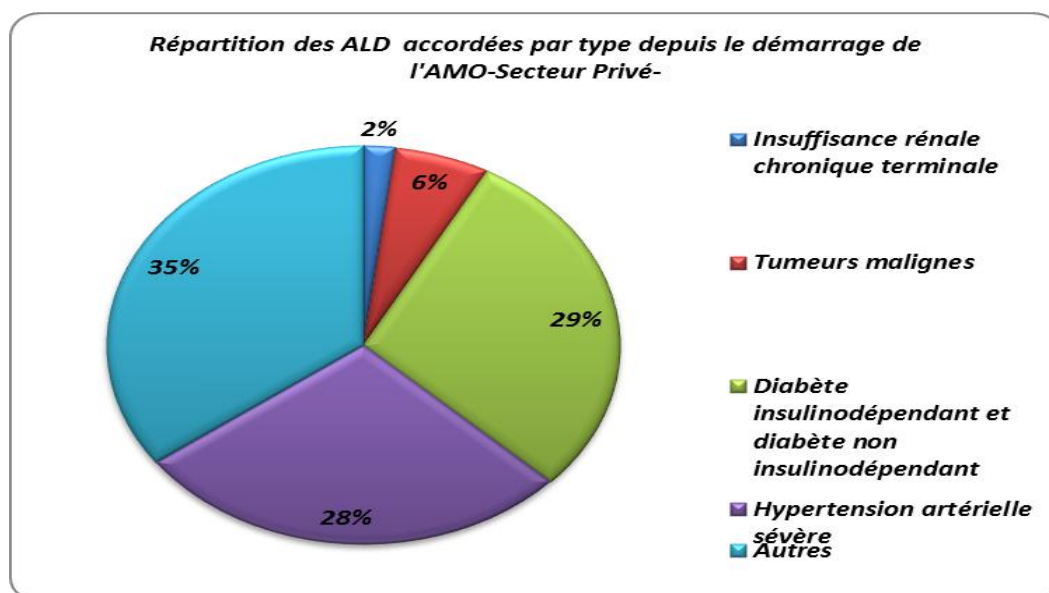


60,8% des dépenses des Affections de Longue Durée est consommée par les trois affections suivantes :

- Insuffisance Rénale Chronique Terminale : 30,2% ;
- Tumeurs malignes : 20,4% ;
- Diabète insulino-dépendant et diabète non insulino-dépendant : 10,2%.

Graphique G.49 : Répartition du nombre de cas d'ALD par type d'affection selon les secteurs public et privé-Exercice 2013-



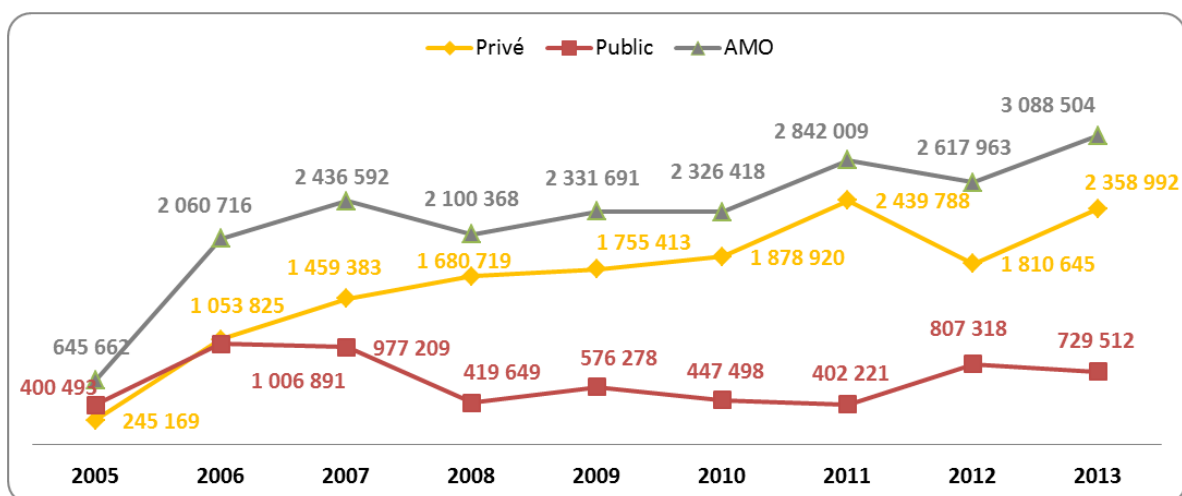


Cinquième Chapitre

Equilibre Budgétaire

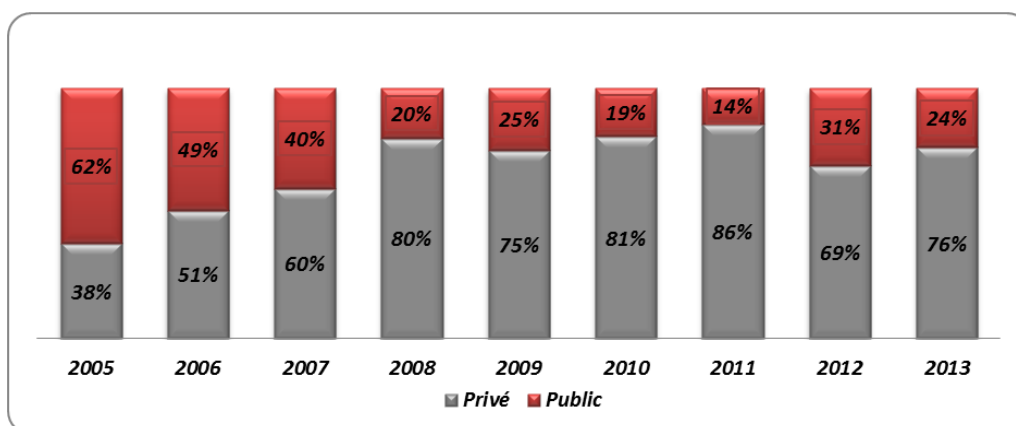
E.1. Résultats de l'excédent d'exploitation annuel de l'AMO- en KDhs-

Graphique G.50 : Evolution de l'excédent d'exploitation annuel de l'AMO- en KDhs-

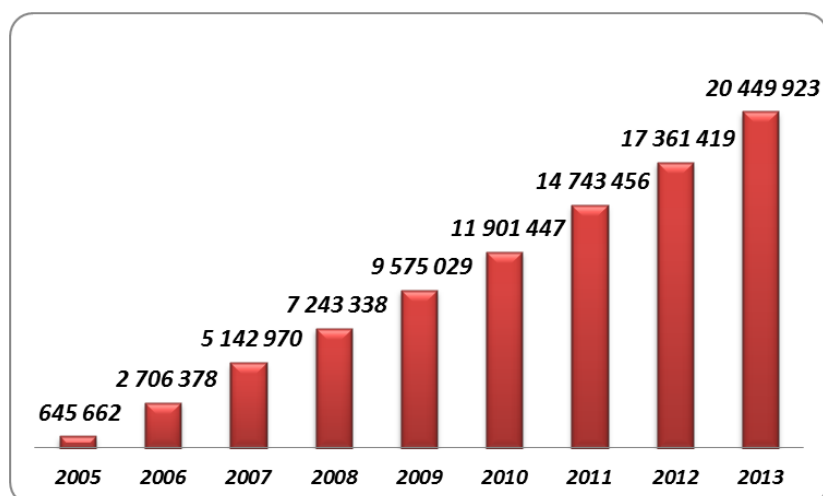


Au titre de l'année 2013, l'excédent d'exploitation annuel –pour le secteur privé-est de 2,3 milliards contre 729 millions pour le secteur public.

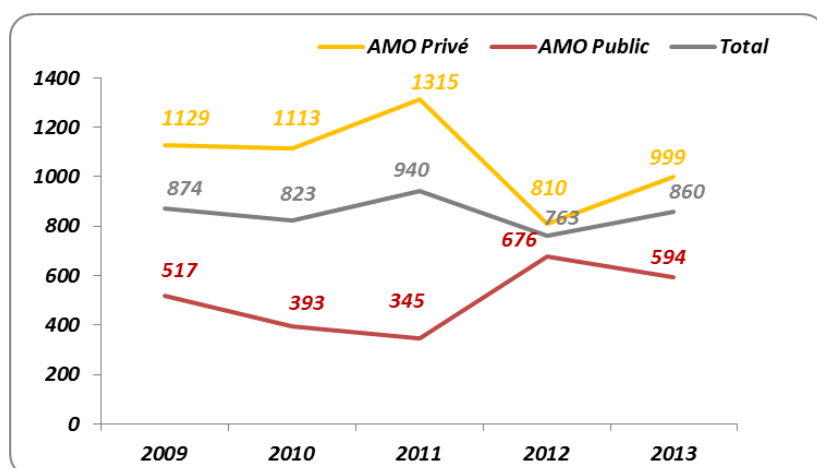
Graphique G.51 : Répartition de l'excédent d'exploitation annuel de l'AMO de base selon les secteurs



Graphique G.52 : Evolution de l'excédent d'exploitation annuel cumulé de l'AMO de base -en Milliers de Dirhams-



Graphique G.53 : Evolution de l'excédent d'exploitation individuel moyen par assuré



Analyse et hypothèses explicatives :

En dépit de la faible capacité contributive des salariés du secteur privé par rapport à celle du secteur public, l'excédent d'exploitation individuel moyen par assuré du secteur privé est de 999 Dhs contre 594 Dhs par assuré du secteur public. Et ce, en raison de ce qui suit :

- L'existence d'une population des assurés ayant les droits fermés de 10% dans le secteur privé ;
- Le taux de recours aux soins moins important chez la population des bénéficiaires du secteur privé qui pourrait être expliqué par : les habitudes de consommation médicale acquises pour la population du secteur public avant l'AMO, le panier des soins plus généreux dans le secteur public, l'âge moyen de la population-facteur déterminant de la consommation médicale-plus élevé dans le public que dans le privé...
- Le nombre moyen d'ayants droit par assuré beaucoup moins important chez les assurés du secteur privé où il est de 1,14 contre 1,43 du secteur public.

Graphique G.54 : Part des frais de gestion par rapport aux cotisations

